

ASSOCIATION GÉNÉALOGIQUE



Flandre hainaut



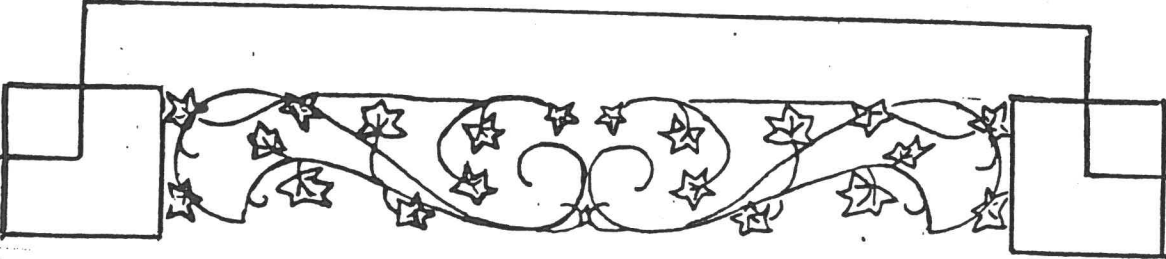
VALENCIENNES

R. LESNE

SOMMAIRE

- EDITORIAL : Le répertoire des familles de l'A.G.F.H.	
- VIE DE L' ASSOCIATION :	
. Courrier des Lecteurs	2
. Travaux de nos membres	
. Nouveaux adhérents	6
. Compte rendu de l'Assemblée générale du 15 mars 1987	7
. Echos de l'antenne parisienne	10
. La réunion du 4ème samedi, en février	11
- RELATIONS DE BON VOISINAGE	12
. La rencontre du 28 février A.PROUVEUR	13
. La journée valenciennoise W.GOEMINE	14
. La bibliothèque municipale présentée par Mlle DION	16
. 1597 : un procès entre l'abbaye de Saint-Jean et le Magistrat Texte présenté par Mr VANGHELUWE	19
. 1591 : Liste des élèves du Collège des Jésuites et leur provenance	23
. Les Archives municipales présentées par Mr VANGHELUWE	28
- BOURSE AUX PATRONYMES : Listes "éclair"	31
- ENTR'AIDE : Questions	37
Réponses	41
- BIBLIOGRAPHIE	
. Nouvelles de l'édition	47
. Notre bibliothèque	49
. Microfilms et Bibliothèques généalogiques des Mormons	50
. La thèse de doctorat de Mlle DUBREUCQ,	

- Histoire de l'IMPOT



LE REPERTOIRE DES FAMILLES DE L'A.G.F.H.

Depuis l'ouverture, il y a deux ans, de notre " Bourse aux Patronymes ", il a été publié, dans ce Bulletin, plus de soixante quinze listes "éclair". Celles-ci, volontairement limitées à la présentation des patronymes de nos seize trisaïeux, peuvent couramment être établies après une durée raisonnable de recherche systématique.

Leur présentation claire, en une grille uniforme, leur parution au fur et à mesure de leur arrivée, ont permis aussitôt des contacts fructueux entre leurs auteurs.

Nous continuons sur notre lancée :

- pour offrir aux anciens la possibilité de témoigner leur esprit associatif, qui est de tendre la main à tous leurs collègues,
- pour faciliter aux débutants leur accueil immédiat dans notre amicale de chercheurs.

Mais à l'entrée de notre quatrième année d'existence, il nous faut passer à la vitesse supérieure et donner libre cours à notre projet d'un Répertoire de tous les patronymes étudiés par tous les adhérents de l'A.G.F.H.

Pour y parvenir, le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser les services de l'Institut de Documentation et d'Etudes Généalogiques (I.D.E.G.) de Meudon. Cette association de service, spécialisée dans l'informatique généalogique, en a une grande expérience. (Cf. listings des familles des participants aux Congrès nationaux de Généalogie de Versailles, Avignon et Nancy). De plus elle est chargée d'un travail semblable pour des Associations voisines et amies, permettant d'envisager ultérieurement des rapprochements conduisant à un listing régional.

La possibilité de publier des listes "éclair" est maintenue. Mais désormais tous les membres de l'A.G.F.H., - qu'ils aient déjà ou non envoyé leur liste "éclair" - sont invités à participer à la réalisation de leur REPERTOIRE DES FAMILLES.

Rassemblant tous les renseignements collectés jusqu'au 1er décembre 1987, à l'aide de la grille standard jointe à ce Bulletin, il sera édité en souscription courant 1988. Des mises à jour annuelles pourront être effectuées, permettant des corrections, l'adjonction de nouvelles découvertes et le concours de nouveaux participants.

Nous pensons que ce Répertoire sera un instrument de travail très apprécié de tous les membres de l'A.G.F.H. présents et à venir.

Voilà, pour tous, un utile devoir de vacances !

J.J. TAILLIEZ



Vie de l'Association

COURRIER DES LECTEURS

Du Père Georges BRILLON AGFH N°96

- Les "LISTES ECLAIR": "Grace à la rubrique "Liste éclair" j'ai pu entrer en contact avec trois membres de l'AGFH :
Jules LIMBOURG de VERSAILLES
Jean RICHARD d'ENGHIEN les BAINS
Guy tassin de PARIS
une même origine datant de vers 1650 nous unit !

* notre suggestion : une présentation sous forme de tableau des liens unissant les quatre adhérents cités illustrerait l'utilité des "listes éclair" et passerait dans le Bulletin. Lequel d'entre eux pourrait s'en charger ?

- LA BIBLIOTHEQUE : "Le bulletin m'indique aussi que vous avez une bibliothèque alimentée sans doute par des prêts et des dons de livres. J'aimerais savoir que deviendront ces livres si un jour l'association est dissoute ? Ces livres en effet peuvent être précieux par leur valeur de contenu ou par celle qu'on y attache.

* notre réponse : Les statuts de l'AGFH prévoient, en cas de dissolution, l'application de la loi de 1901. Une assemblée générale extraordinaire se prononcerait sur la dévolution des biens : reprise de leurs apports par les donateurs, le reste allant à une association semblable (ou aux Archives municipales, par exemple)

- UNE BOURSE DE LIVRES : "Une autre façon de profiter des richesses les uns des autres... c'est d'établir une liste des personnes acceptant de communiquer des ouvrages en leur possession, avec leur adresse et le titre des livres."

De Mr PETY AGFH N° 163

"Vous voudrez bien excuser mon impatience (de recevoir votre bulletin) mais j'attache un vif intérêt à sa lecture et ai l'impression de respirer un peu l'air "du pays" grâce à vous. C'est aussi le seul lien, bien vivant, de mon appartenance à votre cercle amical."

De Mr BLAIRVACQ, nouvel adhérent :

"Je me ferai un grand plaisir à vous rejoindre de temps à autre. Bien entendu, jouant le jeu de l'entr'aide, je suis prêt à aider tel ou tel qui aurait des recherches à effectuer en MOSELLE.

- * M. André JOLY de Saint-Maur-des-Fossés, (A.G.F.H. N° 135) envoie deux idées d'enquête : - 1) A quelle(s) autre(s) association(s) généalogique(s) appartenez-vous ?
- 2) Pourquoi vous êtes vous intéressé personnellement à la Généalogie ?

Il se fait l'écho de l'étonnement marqué par des participants à notre A.G. des possibilités offertes de poser des questions à d'autres associations fédérées.

- * M. André DEVISMES de Valenciennes (A.G.F.H. N° 192) découvre les obstacles mis sur le parcours du généalogiste : obtention de photocopies, lenteur de l'accord du Procureur de la République, complication dans la consultation ou l'acquisition de microfilms. Il suggère une valorisation, par le Ministère de la Culture, de la carte d'appartenance à une Association Généalogique.



Généalogie DE SUCCRE

Adrian CANAL MORE de Barcelone nous a adressé des éléments d'une généalogie descendante de Charles Adrien DE SUCCRE et D'IVE, fils de Charles Antoine DE SUCCRE et MARTIGNY, seigneur d'Orsinval, de Preux au Bois, etc... et d'Adrienne D'IVE. ° Cambrai le 4 août 1641, X Namur le 7 avril 1661 avec Marie Bonaventure Charlotte Isabelle PARDO, + Madrid le 18 novembre 1712.

Cette généalogie se termine à la génération de son auteur, ° Barcelone en 1963.

Madame Bernadette TETARD de Cambrai (G.G.A.C.) nous a fait parvenir des photocopies de pages manuscrites de l'oeuvre de Jean de Pitpan, seigneur de Montauban, prévôt de Valenciennes (1641), qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Cambrai.

Ces documents présentent des notes de généalogie descendante de Godefroy DE SUCRE, vicomte de Thoulouse, conseiller et chambellan du Roy Philippe de Valois en 1331, époux d'Aldegonde fille de Jean comte d'Armagnac.

Cette généalogie se termine à la génération du susdit Adrien DE SUCCRE.

Généalogie BRICOULT

Monsieur Jean-Pierre VASSEUR de Bruxelles (S.C.G.D.) nous a remis des photocopies d'un Recueil généalogique de la famille des BRICOULT, anciennement fermiers de la cense de Fresnois en Cambrésis.

Ce document de généalogie descendante commence par le sieur Philippe Renons BRICOULT, fils de Robert, ancien lieutenant de cavalerie de la compagnie du comte de Lalaing de Mons en Hainaut, qui a épousé en 1539 Marie Jacqueline BONIFACE de la cense de Fasseaux en Cambrésis.

Ses descendants et leurs alliés sont localisés à Erquelinne. Cambrai, cense du château de St Aubert en Cambrésis, cense de Urtevent en Cambrésis, cense de Rotteleux, cense de Batrancourt en Cambrésis, cense de Warlue en Artois, Anneux en Cambrésis, Bevillers en Cambrésis, cense du chapitre Notre Dame à Niernies, cense de le Cannier lez Cambray, St Vaast en Cambresis, Villers en Cauchie lez Bouchain, cense d'Haulicourt paroisse de Béthencourt, cense de Maugrée de la prévôté d'Haspres en Hainaut lez Bouchain, abbaye de Fontenelles lez Valenciennes, cense Dervent à Noyelles sur Ceeles, Avesnes Lescelles.



la sage femme : de vroedvrouw
trois bans ayant précédé : met drie voorafgaande aankondigingen
originaires de : afkomstig van

* M. Joël FIEVET, de Courchelettes, (AGFH N° 20) a fait le relevé des BMS de SOMAIN (59) de 1737 à 1792. Il en a établi les tables alphabétiques en un fascicule de 180 pages qu'il a offert à notre bibliothèque.

Il travaille actuellement au dépouillement des BMS de WAVRECHAIN-SOUS-FAULX (59), de 1737 à l'an X.

* M. André JOLY, de St Maur, (AGFH N° 135B)

- a réuni une documentation de 26 pages sur les divisions administratives du Grand Duché de LUXEMBOURG :

- . cartes des cantons et communes
- . liste alphabétique des communes et localités
- . carte et liste des paroisses du diocèse de Luxembourg. Liste de leurs titulaires
- . organisation du culte protestant
- . organisation du culte israélite

Une copie de celle-ci a été déposée à notre bibliothèque.

- va prochainement effectuer le dépouillement systématique des BMS de BOURLON (62). Il propose à tous les adhérents de leur fournir, à l'occasion de ce travail, tous renseignements souhaités dans cette commune.

* M. André DUBUISSON d'Onnaing, (AGFH N° 42) va prochainement entreprendre le dépouillement systématique des mariages d'ONNAING (59).

* M. André RESIN d'Anzin (AGFH N° 76) se propose d'effectuer le dépouillement des mariages de VENDEGIES-AU-BOIS (59).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

POUR LA REALISATION DU REPERTOIRE DES FAMILLES

La saisie informatique de toutes les informations devant se faire en une seule fois, pour des raisons d'économie, cela exige une préparation longue et minutieuse, ainsi que le respect d'une discipline :

- utilisation de la grille établie par l'I.D.E.G., jointe à ce Bulletin. Chacun reproduira par photocopie le nombre de feuilles qui lui sera nécessaire.
- observations des instructions qui y figurent et qui rappellent celles de notre liste "éclair", avec des différences :
 - . le nombre de patronymes n'est pas limité.
 - . pas de nécessité de les classer par ordre alphabétique.
 - . indication du nombre de générations connues.
 - . dans la présentation des patronymes, priorité au classement par localité.
- envoi des fiches remplies et signées à l'A.G.F.H., dès que possible mais surtout avant le 1er décembre 1987.

Chaque auteur reste responsable de l'exactitude et de la rédaction des indications qu'il nous fournit. Il devra conserver une photocopie de son envoi lui permettant des corrections ou des compléments ultérieurs.

Christian SEVERIN

N°	NOM	ADRESSE
189	FARINEAUX Jean-Pierre, 4rue du Chevalet	59300 VALENCIENNES
190	LOCUSOLLE Nadine, 564 rue Lepinoy	59230 ST AMAND-LES-EAUX
191	FACQ Raymond, 108 rue Henri Maurice ALBRY-DU-HAINAUT	59410 ANZIN
192	DEVISMES André, 52 rue Eleuthère Mascart	59300 VALENCIENNES
193	FENZY René, 15 rue Guy Moquet	59282 DOUCHY-LES-MINES
194	COSTANZO-JAMOIS Danièle, 2 rue des Chanterelles	59175 VENDEVILLE
195	DUMAND Noël, 12bis rue Carnot	92500 RUEIL-MALMAISON
196	BAUMONT Marc, rue de Pouret MIREFLEURS	63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
197	GOEMINE Willy, 15 rue Albert	87502 WARCHIN
198	BLAIRVACQ Emile, 149 rue de Lagrange MANOM	57100 THIONVILLE
199	VANDERPOTTE Paul, 9 rue Emile Zola	59192 BEUVRAGES
200	LEMETTRE-CODRON Ginette, 85 rue du Petit Bois	44370 VARADES
201	CORNIL-DESIR Nelly, La Gravière, impasse l'Oustalet LOURMARIN	84160 CADENET
202	FRANCOIS Jacobus, Paul Krugerstraat 20/518	NL 4381 WD VLISSINGEN
203	COMMANS Evelynne, 35002 Les Epis	59450 SIN-LE-NOBLE



Monsieur Philippe DERIEUX A.G.F.H. N°49

Nouvelle adresse : 20 Place de la Ghière

62500 SAINT OMER

Monsieur Jean LEROY A.G.F.H. N°188

Nouvelle adresse : 203 Les Chartreuses du Bouliou

66160 LE BOULOU

Madame Françoise TRIIOULEYRE A.G.F.H. N°127

Nouvelle adresse : 1 Square MADELEINE

60500 CHANTILLY

RECTIFICATION à la liste des nouveaux adhérents parue dans le n°12 de la revue

N° 163 PETY Jacques, 101 route de Lyon

84000 AVIGNON

N° 184 GUERDIN Robert, 62 rue Hoche

59860 BRUAY SUR ESCAUT

[illegible]

Nous faisons connaître à nos adhérents la création du Salon généalogique de VICHY et du CENTRE qui se propose de toucher toute la France, car VICHY est une Ville dont 60% des habitants sont venus de toutes les provinces de France.

[illegible]

et du centre

Raymond Boudry, président

Siège Social 48 Boulevard du SICHON
03200 VICHY

Tel: 70 98 61 96

N° 4675-S.P.Vichy
ANTENNES

A Jaligny Tel: 70348046

A Ebreuil Tel: 70907474

Compte rendu de L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 1987

La troisième Assemblée Générale de l'A.G.F.H. s'est tenue au restaurant " le Marignan " près de l'Hôtel de Ville de Valenciennes. Quarante cinq pour cent des adhérents ayant droit de vote au 31 décembre 1986 étaient présents ou représentés. Le nombre de ceux-ci, compte tenu des décès et des non-renouvellements s'est accru de 24 personnes dans le cours de l'année 1986. A ce jour, douze inscriptions nouvelles pour 1987 ont été enregistrées.

Le président Jean-Jacques TAILLIEZ ouvre la séance en saluant la présence de plusieurs personnalités du monde généalogique : M. Jacques DUHAMEL, secrétaire général de la Fédération des Sociétés Françaises de Généalogie (et membre actif de l'A.G.F.H.), M. Philippe RAMMAERT, président du Groupement Généalogique de la Région du Nord (G.G.R.N.), M. Patrick WARIN, président de l'Association Généalogique du Pas-de-Calais (A.G.P.) et M. Guy MAGDONELLE, administrateur du Service de Centralisation des Etudes Généalogiques et Démographiques de Belgique (S.C.G.D.). Ceux-ci nous ont fait l'honneur et l'amitié de participer à nos assises.

Puis il évoque le souvenir de quatre adhérents décédés en 1986 MM. Kléber CANIPEL et Jean-Baptiste Vlieghe de Valenciennes, Jean DUMOULIN de Vieux-Condé et Gérard OLDE-HEUVELT de Nimègue.

En alternance avec notre secrétaire administrative, Mme Maryse BOUDARD, les différentes activités de l'association au cours de l'année sont présentées et commentées.

Les adhérents de la région de Valenciennes ont quatre possibilités de travail en commun par mois : deux permanences de deux heures et une réunion de quatre heures comportant soit un accueil des débutants, soit un exposé avec débat sur un thème touchant à la Généalogie, soit des informations sur les échanges avec les adhérents éloignés ou sur le monde de la Généalogie et des Archives. Enfin, grâce à l'esprit de disponibilité et à la compétence de notre archiviste municipal, M. Michel VANGHELUWE, les études de paléographie attirent de plus en plus de participants, nécessitant leur répartition en deux équipes, l'une des débutants, l'autre de perfectionnement.

Les adhérents résidents de la région parisienne peuvent de leur côté se réunir... à Paris dans le XVIème arrondissement avec leurs collègues de la région Nord/Pas-de-Calais. La liaison est assurée par M. André JOLY, de Saint-Maur des Fossés, dont la présence à cette Assemblée est appréciée.

Les travaux des adhérents s'établissent sur deux plans. D'abord celui de la recherche personnelle à laquelle contribuent Melle Michèle DEGAND par le service d'Entr'aide et Mme Georgette MAQUET-CAMBRON par le Bulletin trimestriel. Ces deux activités sont exercées principalement pour l'information et au bénéfice des membres dispersés qui ne peuvent participer aux échanges autour de nos tables de réunion. Développant l'essai des listes "éclair" - au nombre de patronymes volontairement limité pour être accessibles à tous - nous allons faire entreprendre la saisie informatique de tous les patronymes suivis par tous les adhérents. Cela aboutira à la publication en 1988 d'un Répertoire permettant aux membres de l'A.G.F.H. de se trouver encore plus de pistes communes. Ce travail de longue haleine sera entraîné par M. Christian SEVERIN.

Sur le plan collectif, les dépouillements et les publications prennent leur vitesse de croisière. Les principaux artisans en ont été M. BLAS, M et Mme BURY, M. COTTEL, Mme DECAUDAIN, Melle DEGAND, MM. DUHAMEL, DUPONCHELLE, FIEVET et MAYEUR.

Avec nos voisins de la région Nord/Pas de Calais, nous participons à l'établissement et à la mise à jour d'un répertoire de tous les dépouillements de registres paroissiaux déjà réalisés, en cours ou en projet de réalisation (M. BURY). Nous collaborons à l'enquête sur la mobilité sociale en France aux XIX et XXèmes siècles (MMES MAQUET et BURY).

Notre association ne vit pas repliée sur elle-même. Elle a participé en avril à une Exposition organisée par l'Association Généalogique de l'Oise à Compiègne et en septembre au Forum des Associations à Valenciennes. Elle entretient d'excellents rapports avec toutes les associations généalogiques voisines, la présence dans cette assemblée de leurs responsables en étant le meilleur témoignage. Des visites groupées réciproques sont organisées avec nos voisins belges.

La présence de M. Jacques DUHAMEL, secrétaire général de la Fédération des Sociétés Françaises de Généalogie permet à l'assemblée d'être directement informée des projets de la nouvelle équipe qui l'entoure.

Le développement des études généalogiques et l'augmentation rapide du nombre des chercheurs posaient des problèmes irritants dans les divers services d'archives. La Fédération en regroupant le maximum de généalogistes, s'efforce de faire reconnaître, au prix d'une certaine discipline, leur qualité de collaborateurs à l'histoire sociale de notre pays. Un processus de dialogue et d'entraide est engagé avec les Archives de France : un million de fiches est mis à la disposition des associations pour assurer le dépouillement systématique des mariages dans les registres paroissiaux aux fins de publications et de dépôts dans les divers centres d'archives. Des crédits importants ont été fournis à des associations pour leur permettre de s'équiper en matériel informatique et d'assurer certains travaux collectifs. D'autres actions de coopération avec d'autres organismes nationaux sont en cours ou en projet. Après discussion, l'assemblée décide l'adhésion de notre association à ce mouvement par l'intermédiaire d'une Union régionale Nord/Pas de Calais, actuellement en création.

Le rapport financier présenté par M. Romain DECARPENTRY, trésorier, fait état, pour un chiffre d'affaires de l'exercice 1986 de 27 377 F d'un résultat excédentaire de 8 099 F. Melle Chantal MIXTE, commissaire aux comptes confirme la correction et l'exactitude de toutes les opérations qu'elle a vérifiées.

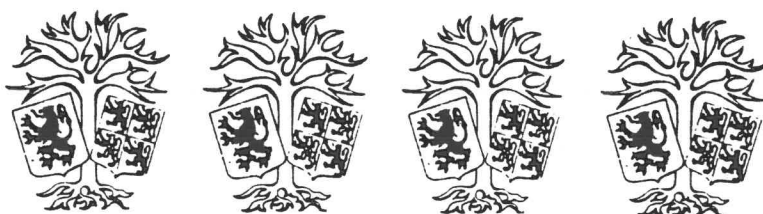
L'Assemblée approuve à l'unanimité les rapports moraux et financiers qui lui ont été présentés et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Des élections au conseil d'administration, nécessitées par le renouvellement du tiers sortant, le remplacement d'administrateurs ne demandant pas de renouvellement de leur mandat ou démissionnaires, permettent la désignation à l'unanimité de Mme Paulette DAOUST, Messieurs André JOLY, Gérard PORT et Christian SEVERIN pour succéder à M. Louis CARPENTIER, Mesdames Françoise DESTAEBEL et Jacqueline GALIEGUE, M. Jacques-Henri RICOME.

Le Président clôture l'Assemblée par l'évocation des difficultés rencontrées par notre association dans la mise à sa disposition d'un local privatif. Archives, fichiers, bibliothèque, matériel de lecture et de reproduction pourraient y être gardées à l'aise, en sécurité et seraient accessibles selon un règlement déterminé par nous. Les démarches se poursuivent.

La partie administrative à la réunion étant réglée, des échanges de vue foisonnent entre tous les participants et plus particulièrement avec nos sympathiques visiteurs. Indéniablement manifestation du véritable esprit associatif qui nous anime tous et qui se prolongera tout au long du repas.

La journée se termine par la visite du Musée des Beaux-Arts, agréablement guidée et commentée par Mme BEAUSSART de l'Association des Amis du Musée.



9^e Congrès National de Généalogie - NANCY - 3-4-5 juillet 1987
 sous le haut patronage du Ministère de la Culture

**LORRAINE,
 CREUSET
 DES ETHNIES**



**BIENVENUE
 A NANCY**

Tous renseignements contre enveloppe timbrée à l'adresse :

9^e CONGRÈS DE GÉNÉALOGIE - B.P. 61 54182 HEILLECOURT Cedex

M. et MME Michel BURY (AGFH N° 136) seront présents au 9^{ème} Congrès National de Généalogie à NANCY les 3, 4 et 5 juillet 1987.

Ils rencontreraient volontiers les membres de l'AGFH qui le souhaiteraient pour échanges d'informations sur les activités et services de leur association. Qu'ils veuillent bien se manifester par écrit.

LES ANTENNES PARISIENNES DES CERCLES GENEALOGIQUES DE LA REGION NORD - PAS DE CALAIS,
L'UNION GENEALOGIQUE DE LA REGION PARISIENNE
organisent, le SAMEDI 13 JUIN 1987, une Journée culturelle.

PROGRAMME

A partir de 10 h 15

Réunion ouverte à toutes personnes s'intéressant à la généalogie dans la région du Nord-Pas de Calais ainsi qu'en Belgique.

Au Restaurant "LE PRINCE DE GALLES", 1er étage, 3, rue de l'Intendance et 7, rue de la Paroisse à SAINT GERMAIN EN LAY (devant le Château, à 20 mètres de la station du RER "St Germain" et d'un parking).

Les personnes arrivant à la gare du Nord seront prises en charge à 9 h 45 précises.

12 h 30 Apéritif dans la salle de réunion.

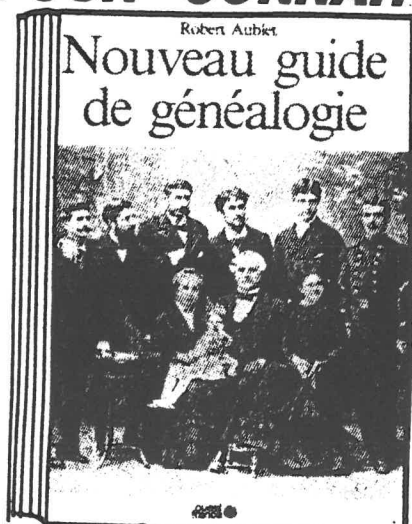
13 h Déjeuner : Hors d'œuvre, plat principal, fromage et dessert, café, vin à volonté.

15 h Dans la salle de réunion : Conférence de Monsieur Joseph VALYNSEELE (Historien et Généalogiste) : "LES PROTESTANTS A LILLE, ROUBAIX, TOURCOING ET DUNKERQUE aux XIX^e et XX^e siècles. Origine et évolution".

16 h Sous la conduite de guides agréés par la Caisse des Monuments Historiques : "Visite et Evocation du Saint Germain royal" : Origine de la Ville. Aperçu de son histoire. Château Vieux, Château Neuf.

Fin de la journée entre 17 h 30 et 18 heures. Les personnes qui le désireront pourront être reconduites à Paris.

UNE AIDE INDISPENSABLE POUR CONNAITRE VOS RACINES !



— *Ce guide épargnera
bien des difficultés à
l'amateur de généalogie*

"Nouveau guide de la
généalogie"

R. AUBLET

192 pages ... **70,00 F**

VIE DE L'ASSOCIATION



Echos des réunions de l'antenne parisienne.

- A la réunion de janvier, M. Gilles MESNIL de l'AGP a présenté un logiciel revu et corrigé d'après PEUSSIÉER le quel, avec le matériel dont a été doté l'AGP permet de tirer :

- . des arbres généalogiques complets en partant d'un ancêtre quelconque
- . l'émission de tables filiatives
- . la sortie de listings divers, classés soit alpha, soit numérique
- . des statistiques diverses.

- M. André JOLY a présenté une "fiche événementielle" de sa conception. Il en remplit une chaque fois qu'il rencontre un événement de la vie d'un personnage étudié. Leur classement alphabétique, puis à l'intérieur chronologique, lui restitue toutes les étapes de ces vies.

- la réunion de février fut consacrée à l'étude des archives de l'enregistrement entreprise par M. Cyrille GRANGE, attaché au CNRS. Ces archives peuvent se substituer dans de nombreux cas à celles de l'Etat civil. Les tables de succession et absences reprennent tous les décès, classés par canton, qu'il y ait eu ou non succession. Les règles normales de consultation des archives s'appliquent à celles-ci. On peut obtenir d'autres informations sur ce sujet en s'adressant au CEREPI-CNRS, 42, boulevard Raspail, 75007 PARIS.

André JOLY (AGFH N°)



La réunion du 4ème samedi a eu, en février, un double intérêt.

Nous recevions pour la première fois une importante délégation de généalogistes belges où figurait M. Guy WALTENIER, Président du Service de Centralisation des Etudes Généalogiques et Démographiques de Belgique (S.C.G.D.) ainsi que MM. PROCUREUR, PROUVEUR et VASSEUR, bien connus de nos réunions.

Nous recevions également M. Jean DAMIEN, auteur d'une "Histoire de Vicq", dont il est natif, venant parler de ses recherches toponymiques.

L'étude de l'origine et de la signification des noms de lieux, de villages, de lieux-dits déborde le cadre des préoccupations habituelles des généalogistes. Mais elle les concerne tous, puisqu'ils trouvent ces noms dans tous les actes qu'ils consultent.

Cet exposé, qui tourna souvent au dialogue avec des auditeurs prompts à soumettre leur cas particulier, ne peut être résumé : nous n'en retiendrons que la leçon : ces appellations sont la mémoire d'un environnement géologique, géographique, social ou historique, caractéristique des siècles passés. Leur étude se présente comme une découverte de stratifications superposées.

Sommes-nous sûrs d'avoir creusé jusqu'au fond ?



Quand les généalogistes de la cité du DOUDOU
rencontrent leurs amis
de l'ATHENES du NORD

* * * * *

Deux belles régions où il fait bon vivre, unies autrefois et séparées par les vicissitudes de la vie, viennent de se retrouver pour parler de leurs racines.

Notre ancien comté de Hainaut comprenait, au temps de sa splendeur, deux jolies petites capitales aux coutumes pourtant distinctes. Pour s'en rendre compte, il suffit d'établir une généalogie. En effet, les pistes suivies sautent allègrement la frontière, nous compliquant singulièrement la vie.

Le chercheur est confronté à une série de problèmes une fois de l'autre côté de la barrière et des questions lui viennent à l'esprit :

- Où m'adresser utilement pour obtenir tel ou tel renseignement ?
- Un collègue se penche-t-il sur le même point que moi ?
- Si j'écris, me répondra-t-on suivant mes désirs ?
- Ne passerai-je pas à côté d'un fonds important ou d'un ouvrage de référence qui m'aurait mieux aidé ?
- Dois-je payer pour une recherche et combien ?

Que d'heures perdues faute de savoir !

La réunion de nos deux associations n'a d'autre but que de répondre favorablement à tous nos membres. La mise en commun de notre savoir, de nos richesses culturelles, l'échange des informations et la réponse aux questions posées par chacun d'entre nous doivent être permanents pour ne pas perdre le bénéfice de cette journée. Puisse celle-ci être suivie de nombreuses autres pour la joie de tous.

El dragon



Karl PETIT
LA DUCASSE DE MONS

Code n° 45.168

Le chapitre de Sainte-Waudru et ses incidences sur la procession multi-séculaire du Car d'or, ainsi que le combat dit « Lumeçon » et le folklore qui entoure ces festivités vous sont ici présentés par un auteur clair et érudit qui se base sur des documents d'archives, des récits et des sources iconographiques pour vous initier à la vie authentique de la ducasse montoise.

132 pp. + documents, 76 photos et dessins,
format 20,5/20, couv. 4 coul.

Ed. Hainaut Tourisme
MONS

380 F.

Les participants se sont rassemblés - après la chasse à l'aire de parage - devant l'immeuble de l'ancien collège des Jésuites, rue Ferrand. Une trentaine de personnes attendaient avec impatience de pénétrer dans les lieux. Nous avions cru trouver nos amis français pour une visite commune, mais ils furent avertis que, vu l'affluence, une séance leur serait réservée. Nous fûmes reçus chaleureusement par mademoiselle Marie-Pierre Dion, Conservateur, et monsieur Michel Vangheluwe, archiviste, qui nous firent les honneurs de la maison. Quelle richesse, et quel décor ! Encore abrités dans une partie des locaux construits, en 1743, par les pères Jésuites et restaurés admirablement, les documents anciens, tels les livres, les estampes, les portraits et les cartes, trouvent ici un abri digne de leur glorieux passé.

Chacun de nous, en pénétrant dans les deux salles dont une est restée complètement d'époque, restait en admiration devant tant de splendeur. Que dire alors des ouvrages qui garnissent les murs et qui attendent d'être consultés ! Rien que d'évoquer les mots : cartulaires, issues de pain, capitulation, listes des bourgeois, registres des sentences, greffes et crayons généalogiques, excitait notre soif de savoir. Et chacun, du fond du coeur, se faisait voeu d'y revenir un jour prochain.

Nous pouvons retenir deux points importants concernant l'aide aux chercheurs :

- 1) Chaque question, posée par correspondance, reçoit sa réponse par les membres du personnel en place ;
- 2) L'aide bénévole, apportée par les membres de l'A.G.F.H., est appréciée à sa juste valeur, et même souhaitée.

Le déjeuner, que nous avions prévu tous ensemble, fut perturbé par l'arrivée intempestive et non prévue de 150 "pongistes" affamés, dix minutes avant notre arrivée. Du coup, ce qui devait être un rassemblement entre amis - rassemblement toujours bénéfique dans ce cas - se termina par des agapes en groupes morcelés. Ce fut dommage, mais qui dit commerce ... L'organisatrice de la salle fit de son mieux pour nous caser et nous allâmes ... au plateau !

L'après-midi, monsieur Jean Damien, nous entretint sur la toponymie du Valenciennois. Certains apprirent ainsi que le Rouchi et le borain se ressemblaient (exemples : puits (puche) et chaise (kayère ou kayaire). Je dois ouvrir ici une parenthèse. Pour vous, dit notre aimable interlocuteur, votre parler wallon ... Non, il ne faut pas confondre autour et alentour. Si nous sommes Wallons parce que nous habitons la Wallonie, notre dialecte est picard. Le wallon-ouest est usité dans la région de Charleroi, le wallon-centre à Namur, et le wallon-est à Liège. Le picard, quant à lui, pousse ses frontières un peu au-delà de Binche. Je laisse le soin aux spécialistes de la question pour éclairer beaucoup mieux notre lanterne. Ce qui serait remarquable, c'est d'établir, lors d'un colloque ou une réunion, l'aire exacte ou la "parcelle" chère à monsieur Damien, de notre idiome commun. Ceci nous apprendrait beaucoup sur cela, comme l'on dit !

La conférence terminée, nous passâmes alors dans le local habituel des réunions mensuelles pour les discussions purement généalogiques. Là, tous les membres confondus, bien des projets, tant au niveau des deux cercles que des particuliers, furent échafaudés. Enfin, l'heure des "au revoir" étant venue, chacun s'en fut comme il était arrivé, mais avec quelque chose en plus, celle de s'être fait de nouveaux amis.

A. PROUEUR

Ceci encore pour cette journée.
E. H. ou R.

28 - 02 - 1987

Nous remercions Monsieur GOEMINE A G F H n°197
d'avoir bien voulu nous envoyer cet intéressant compte-rendu .

Rendez-vous : 9 h 45 . Dans l'attente, chacun peut observer la belle ordonnance de la façade des archives qui, nous l'espérons, auront un contenu digne d'elle . Nombreux sont ceux et celles qui ont répondu "Présent" à notre journée valenciennaise . Aussi, lors de l'accueil que nous font Mademoiselle DION, conservatrice, et Monsieur VANGHELUWE, archiviste, vu le nombre et afin de féliciter la visite, le groupe est scindé en deux . Pendant que les premiers recevront de Monsieur VANGHELUWE l'initiation pour une approche des archives, les seconds au soin de Mademoiselle DION recevront ses lumières sur les possibilités de la bibliothèque et de son fonds précieux .

Suivons donc Melle la Conservatrice . Elle nous remet un guide du Lecteur . Elle développe les classements et nous guide principalement vers les fonds antérieurs au XVIII^e siècle . La bibliothèque contient plus de 200.000 livres anciens . Avec fierté, elle nous apprend que VALENCIENNES possède, en importance, la deuxième bibliothèque carolingienne de France . C'est avec bonheur qu'elle nous montre le fonds précieux . Une bible du XII^e siècle de l'Abbaye de Saint-Amand . Les treize volumes manuscrits de Casimir de Sars de Solmont de la première moitié du XIX^e siècle . La Cantilène de Sainte Eulalie, premier poème en français du IX^e siècle . Des manuscrits du XII^e siècle enluminés décrivant la vie de St Grégoire . Elle nous fait état des dons venus enrichir au XIX^e et au XX^e s., nous signale que le fonds SERBAT est en cours de dépouillement, montre la richesse du fonds cartographique .

Ensuite, elle nous fait découvrir le décorum de ces locaux, nous faisant sentir l'esprit jésuitique que l'on retrouve au travers de l'ordonnance des fresques allégoriques, deux grandes en pignon qui représentent l'une l'attache chrétienne, l'autre l'attache scientifique .

En tête des travées latérales l'allégorie comporte trois personnages, maîtres dans une science et dont la travée rassemblait les ouvrages .

Après ce lumineux parcours, passons sous la houlette de Mr l'Archiviste qui va nous ouvrir l'abécédaire qu'il a dressé sur l'organigramme des archives françaises ...

suite P. 28

à la tête de la bibliothèque de Valenciennes

Mlle Marie-Pierre DION



M^{lle} Marie-Pierre Dion.

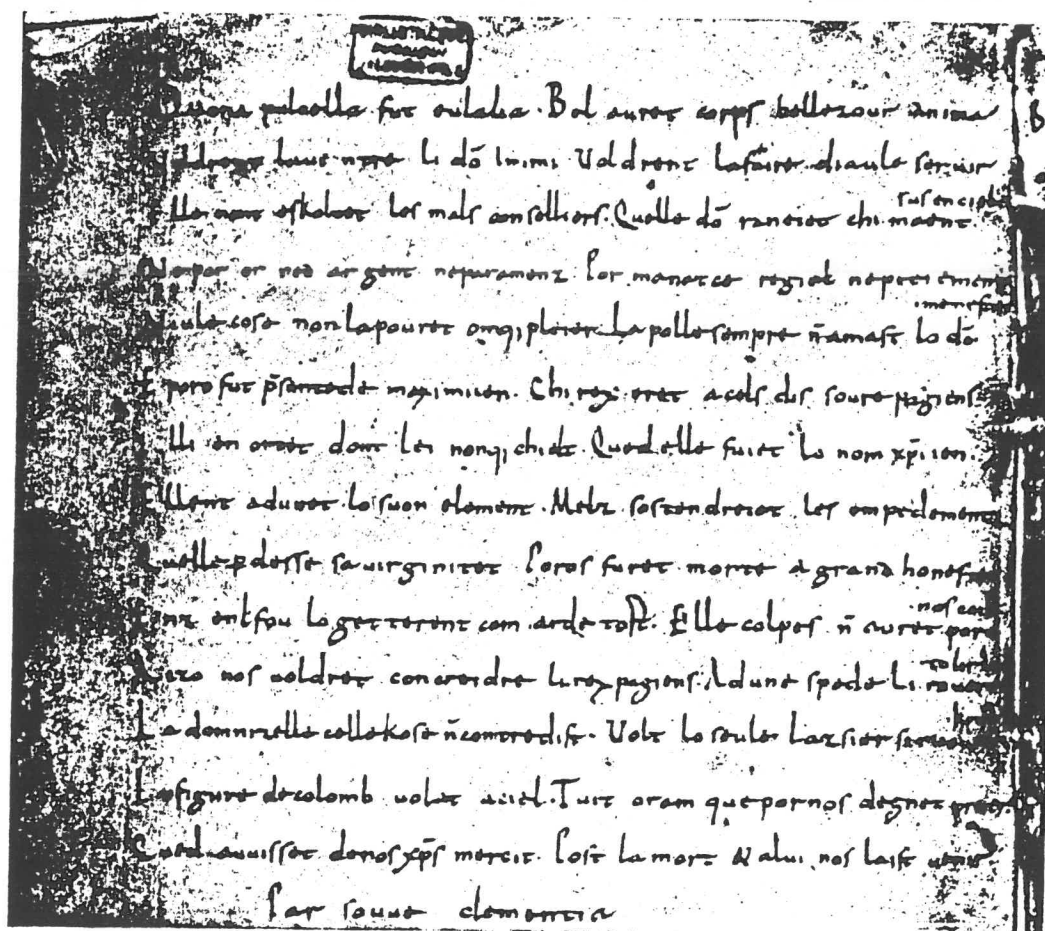
(Ph. "La Voix du Nord")

Mlle Marie-Pierre DION a succédé à M. Frédéric BARBIER, nommé attaché de recherches au C.N.R.S.

Après une scolarité douaisienne, sa ville d'origine, puis au lycée Fénélon à Lille, Mlle DION est entrée à la prestigieuse Ecole Nationale des Chartes implantée à la Sorbonne . Sa soutenance de thèse sur le duc de Croÿ lui a permis d'obtenir le prix Molinier en 1984.

Archiviste-paléographe, Marie-Pierre DION avait auparavant la charge de conservateur de la bibliothèque interuniversitaire de Lille;

Le fameux "Liber pilosus" que la Bibliothèque de Valenciennes a hérité des Bénédictins de Saint-Amand, contient, sur des feuillet de parchemin qui se font suite, la Cantilène de sainte Eulalie et le Rhythmus teutonicus, premiers monuments de la langue romane et de la langue germanique.



Cantilène de sainte Eulalie. Un des premiers monuments de la langue romane. Manuscrit du X^e siècle. Bibliothèque de Valenciennes.

Bonne vierge fut Eulalie. Beau corps avait, plus belle âme.
 Voulurent la vaincre les ennemis de Dieu, voulurent lui faire diable servir.
 Elle n'écoula pas les méchants conseillant qu'elle reniât Dieu qui reste là-haut dans
 le ciel,
 ni pour or, ni argent, ni parures, par menaces du roi, ni prières,
 ni nulle chose ne la put jamais plier, la jeune fille, qu'elle n'aimât pas toujours le service
 de Dieu
 et pour ce fut traduite devant Maximilien, qui, en ces jours, était roi sur les païens.
 Il l'exhorte à ce dont elle jamais ne se soucie, qu'elle abandonne le nom chrétien.



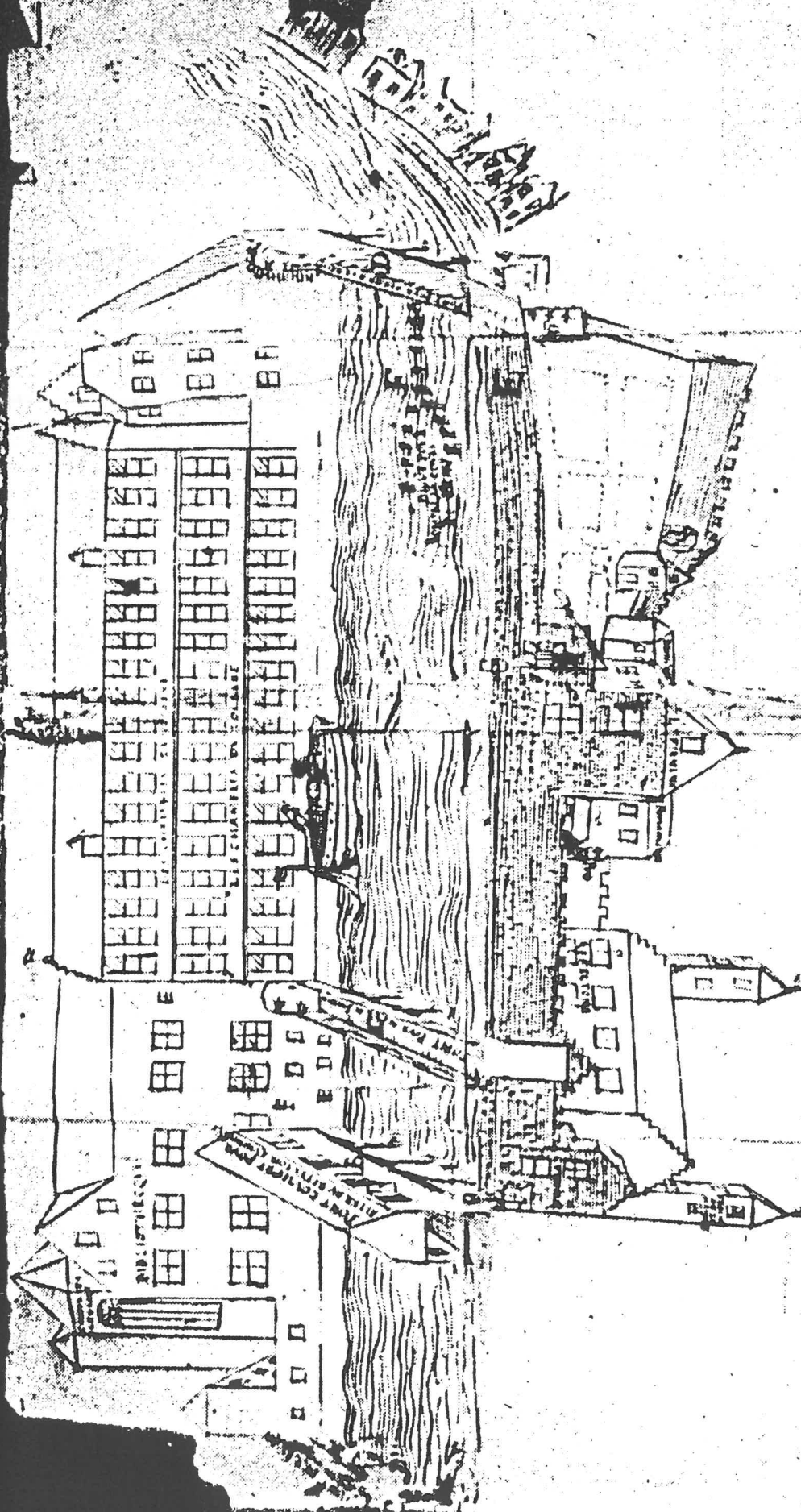
RETROSPECTIVE: L'exposition de décembre 1986.

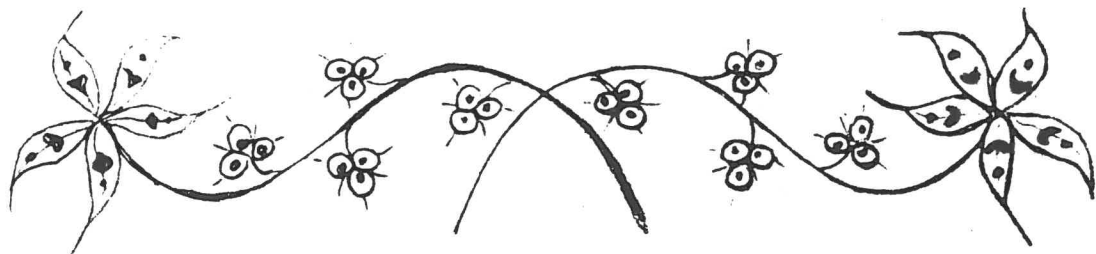


Texte adressé à "La Voix du Nord" par Mlle Marie-Pierre DION
conservateur de la bibliothèque municipale.

A côté du célèbre manuscrit de Simon Leboucq, un très beau plan figuré, dessiné à la plume au début du XVII^e siècle, montre l'aspect du collège Jésuite, fondé en 1591, qui regroupe de part et d'autre de l'Escaut l'Hôtel de Gommegnies, l'ancienne école de l'hôtellerie Saint-Jean et un bâtiment de trois étages terminé en 1614. La bibliothèque du collège forme un bâtiment bien distinct, à proximité du chœur de l'église. Rares sont les volumes de cette époque

Pour achever de compliquer la topographie des lieux, les visiteurs du Musée d'histoire naturelle doivent, au XIX^e siècle, traverser la bibliothèque et la proximité des collections naturelles du musée Bénézech, « infectées d'insectes », ne fut pas sans conséquence sur les livres.

*Au début du XVII^e.*



Duy Four a Capus Disner

Quant l'air ordonné et a la Haye d'us
 de l'air et fegay nous nous sommes
 transportez / avecq nre adfons sur le lieu
 aveliqués de tout insy colléges d'effeours
 fegaytes / A nques effort de la reat
 deff de et fegay sont romparus Bire
 boy le fegay / Religieuse et fegay Doultroumay
 leur bailly assistez d'us aduocat buy /
 et de la reat de reat de l'air ville
 de l'air / Les mentionnés l'airqueans et
 greffier l'airque / Et auons recongneu /
 que la maison est belle modeste / parue
 de l'air et l'airque grande reat
 enuironnée de bonnes et faulces murailles
 tant du costé de la remontierne de l'air
 fauques ou elle est assise que du costé de
 la finierne de l'airque / Come aussi les
 fardins amples / Et fegay aussi sont
 enuironnez de semblables murailles faulces
 tant au frons de la finierne que de l'air
 finierne / Et tant aussi l'air maison enuironnée
 de deux faulces fourreilles / fegay natablement

AMV 65

1139

1597

A.M.V. - GG 1139 - (1597)

Un procès entre l'abbaye de Saint-Jean et le Magistrat (1597)
qui a illustré l'histoire du Collège de Valenciennes,
texte présenté par M. VANGHELUWE.

Dudit jour à l'après disner

suyvant ladite ordonnance et à la requête dudit
Abbé de St Jehan nous nous sommes
transportez, avecq notre adjoint sur le lieu
applicques de present ausdit college desdits peres
Jesuytes, auquel effect de la part
des sieurs de St Jean sont comparuz Sire
Bon le Juste Religieux et Jean Doultreman
leur bailly assistez dudit advocat Buysset
et de la part de ceulx de ladite ville
de Vallenciennes, le pensionnaire Cocqueau et
greffier Lestrelin, et avons recongneu
que la maison est belle noeufve spacieuse
bien estoffée et bastie grande courre
environnee de bonnes et haultes murailles
tant du coste de la chimentiere de St
Jacques ou elle est assise que du coste de
la rivierre de lescault, comme aussy les
jardins amples, et iceulx, aussy sont
environnez de semblables murailles haultes
tant au front de la rue que de ladite
rivierres, estant aussy ladite maison enrichie
de deux haultes tourelles eslevees notablement

Reconstruite en 1742

Après l'inondation de 1635, les bombardements de 1677, une nouvelle inondation en 1729, le magistrat décide, une fois la prospérité revenue, en 1735, de reconstruire l'ancien bâtiment du collège. Dès 1740, les fondations de la nouvelle bibliothèque sont jetées et la décoration intérieure est achevée en 1742 : c'est aujourd'hui la salle d'exposition de la bibliothèque, vaste vaisseau voûté de 18,50 m de long, 7,45 m de large et 8 m de haut, harmonieusement tapissé de rayonnages de chêne incurvés dans leur partie supérieure pour épouser le mouvement des tympans latéraux.

Selon les habitudes de l'époque, la bibliothèque est placée à un niveau élevé au-dessus du parloir (actuelle salle des enfants), exposée « au soleil et aux vents favorables », percée de hautes fenêtres et décorée de peintres — ces « livres muets qui sortent du pinceau » — pour reposer l'esprit et délasser les yeux. Deux grandes compositions allégoriques anonymes, inspirées du décor créé par Raphaël pour le « Studiolo » de Jules II au Vatican, évoquent l'idéal de la Société de Jésus : réaliser l'accord du savoir antique et de la spiritualité chrétienne.

L'on connaît depuis peu le nom de l'architecte retenu, un douaisien, Michel Playez, mais l'on ne connaît ni l'identité du peintre des compositions allégoriques, ni celle de l'auteur des 36 portraits de pères jésuites qui ornent les voussours.

Une partie de la façade est reconstruite en 1785, d'où son irrégularité, tandis que l'on installe dans les bâtiments du collège l'académie de peinture et de sculpture et son école de dessin. Le sculpteur Gillet exécute alors le portail du collège et les portes de la bibliothèque avec un art très délicat. Un projet aquarellé montre aussi la façade avec ses ovales en pierre blanche, sa balustrade et des bustes à l'antique.

par-dessus les ensemble d'icelle maison
 principale et indépendante l'une a
 l'autre / pour les monts des
 chambres hautes / d'icelle maison et
 d'embellissement a faire / Nous
 enouffres femme. Quant qu'ilien d'icelle fardie
 du roste de la riviére y a. queqz roste
 de logis sont en une d'icelle chambres hautes
 et aultant de hautes / oultre les hautes et
 premiers baste par l'abbé d'offens
 n'raiser / aultre bnt appentis du roste
 de la grande maison / ainsi que l'est
 d'aultre a d'eglise / aultre le mur
 contre l'icelle fardie / Et quant milien
 du fardie y ault d'icelle roste de
 logis bnt l'aultre mur fine au travers
 faisant la distinction des d'icelle fardie
 et d'icelle roste de logis aultre l'icelle grande
 maison principale / Faire distinction faire
 pour y pouvoir de l'icelle de roste ou
 rontagion et d'icelle queqz religieux d'icelle
 et l'icelle / d'icelle aultre aultre fardie l'icelle
 maison d'icelle de beaux manteaux et de
 fardie aultre et boy ault l'icelle
 hautes et hautes bnt l'icelle et fardie et
 pour l'icelle d'icelle requises et n'raiser
 a bnt boy logis / Et qu'il y at d'icelle fou
 d'icelle d'icelle d'icelle / Et d'icelle moy
 d'icelle de bnt bnt modernement par
 l'icelle fardie par l'icelle fardie / Quant l'icelle
 passe a bnt aultre maison / Estime de
 l'icelle roste de l'icelle fardie aultre
 aultre d'icelle d'icelle fardie fardie l'icelle

pardessus les comble de ladite maison principale et correspondantes lune a l'autre, servantes pour les montées des chambres haultes, dicelle maison et d'embellissement a Icelle avons en outre trouve quau milieu dudit jardin du coste de la rivierre y a quelque corps de logis contenant deux chambres basses et aultant en hault, oultre les caves et greniers bastye par labbé deffunct nicaise, avecq ung appentie du costé de la grande maison, ainsy que ledit doultreman a déclaré, avecq le mur contre ladite Rivierre et quau milieu du jardin y avait depuis ledit corps de logis ung aultre mur tiré en travers faisant la distinction des deux jardins et d'Icelluy corps de logis arrière ladite grande maison principale, Icelle distinction faicte pour y pouvoir en temps de peste ou contagion rethirer quelques religieux dudit St Jean, davantaige avons trouvé ladite maison enrichie de beaulx manteaux de cheminées assise en bon ayr les salles haultes et basses bien larges et spatieuses et pourvues des officines requises et necessaires a un bon logis, et quil y at en tout derrière des estableries, et que par moyen dun pont de bois basty modernement sur ladite Riviere par lesdits pères que l'on passe a une aultre maison, estant de lautre coste de ladite Rivierre applicquée aux escolles des estudians frequentans le

La confiscation, pendant la Révolution française, de très riches collections de livres conservés dans les maisons religieuses et chez les familles nobles émigrées ne s'accompagne de la mise en place d'aucune infrastructure adaptée : les locaux sont toujours les mêmes et l'on y multiplie les épis, les rayonnages supplémentaires et les armoires.

En découlent à la fois l'engorgement des services et l'incohérence des politiques de classement successivement adoptées. Un projet heureusement sans suite prévoyait la démolition de la voûte pour gagner de la place.

Pour achever de compliquer la topographie des lieux, les visiteurs du Musée d'histoire naturelle doivent, au XIX^e siècle, traverser la bibliothèque et la proximité des collections naturelles du musée Bénézech, « infectées d'insectes », ne fut pas sans conséquence sur les livres.

Un musée-bibliothèque...

Sous la pression de l'opinion, la municipalité décide, en 1896, l'ouverture d'un concours pour la construction d'un « musée-bibliothèque ». Mais l'incendie du lycée en 1908 et la campagne en faveur d'une « bibliothèque vivante et intéressante » oblige la municipalité à envisager la construction d'un bâtiment réservé à la bibliothèque et entouré d'un parc en bordure du boulevard Beauneveu : le style éclectique de l'architecte valenciennois Paul Dusart, second Prix de Rome en 1893, auteur du musée, devait satisfaire aux impératifs de prestige d'un édifice dépositaire du patrimoine écrit de la ville. Les travaux, à peine entamés, sont interrompus par les événements de 1914. En 1923, devant les dangers d'effondrement de l'ancienne bibliothèque, les collections sont provisoirement entreposées dans le sous-sol du musée et au bureau de bienfaisance !

En 1925, l'on décide de construire une aile perpendiculaire à la bibliothèque ancienne, sur l'emplacement du lycée dévasté par les flammes. Les travaux sont achevés en 1932 : c'est dans ce bâtiment conçu pour abriter des magasins et agencé selon les données les plus modernes de l'époque (ciment armé, monte-charge électrique, chauffage central), qu'est aménagée aujourd'hui la nouvelle salle de prêt réservée aux adultes.

collège desdits pères. Desquelles choses ledit
 advocat buysset a requis que voudrions
 tenir note par ce présent verbal et
 besoingné pour monstrier que les demandes
 par luy faictes ne sont exorbitantes
 ains justes et raisonnables allegant que
 la maison coustera plus sil la fallait
 bastir, ledit Cocqueau pour ceux de
 Vallenciennes, soutenant au contraire, quil
 n'est question de rendre aultre chose
 que ce que ceulx de St Jehan veriffiront
 avoir effectivement desboursé de leurs
 propres deniers pour le bastiment et
 achapt de ladite maison et non aultre
 chose, meismes sans aulcunes ameliorations
 quil maintient avoir esté païées par
 ladie ville, Ainsi quil entend verifier
 en temps et lieu

De alleges Desdits pères / Desquelles choses ledit
 advocat buysset a requis que voudrions
 tenir note par ce présent verbal et
 besoingné pour monstrier que les demandes
 par luy faictes ne sont exorbitantes
 ains justes et raisonnables allegant que
 la maison coustera plus sil la fallait
 bastir / Luy Cocqueau pour ceux de
 Vallenciennes, soutenant au contraire, quil
 n'est question de rendre aultre chose
 que ce que ceulx de St Jehan veriffiront
 avoir effectivement desboursé de leurs
 propres deniers pour le bastiment et
 achapt de ladite maison et non aultre
 chose, meismes sans aulcunes ameliorations
 quil maintient avoir esté païées par
 ladie ville / Ainsi quil entend verifier
 en temps et lieu

Catalogus discipulorum in singulas classes distributionis, una cum

1591

suis, praeceptoribus & praefecto p. Guirone Masborio

Anno 1591 initio Octob. quo tempore p.
initium lectionibus et Collegio datum est

In classe Rhetorica cui praefuit M. Guilielmus

Montanus Athenus, una cum M. Nicolao

du flos Graecae Linguae professore

Michael Maille Cameracensis

MAILLE Michel - CAMBRAI

Claudius du Bus Vallencensis

DUBUS Claude - VALENCIENNES

Antoni des masiers Vallencensis

DESMASIERs Antoine - VALENCIENNES

fr. Guilielmus Crucius Vallenc. Carmelita

CROIX Guillaume - VALENCIENNES - Carme

fr. David Marin Dmicanus

MARIN David - Dominicain

Joès peschier Avesnensis

PESCHIER Jean - AVESNES

Martin Cadoreau Cymacensis

CADOREAU Martin - CHIMAY

D. Joès Morell

MORELL Jean - Religieux d'HASNON

D. Albertus de Bethune {religiosi Hasnomensis

DE BETHUNE Albert - Religieux d'HASNON

In classe Humanitatis cui praefuit
M. Marcus filiulus Aquitanus

franciscus Coquianus Vallencensis

COQUIAN François - VALENCIENNES

Henricus desprez Vallencensis

DESPREZ Henri - VALENCIENNES

Baldericus d'Assonleville

D'ASSONLEVILLE Baudry ?

Joès Cossee a s. Gislens

COSSEE Jean - St GUISLAIN

Joès Cuius Crispinensis

CIVICUS (QUIVY ?) Jean - CRESPIN

Carolus Briastre Quercetanus

BRIASTRE Charles - LE QUESNOY

Nicolaus Barbencen Cymacensis

BARBENCEN Nicolas - CHIMAY

Nicolaus Lixiville Malbodiensis

LIXIVILLE Nicolas - MAUBEUGE

fr. Franciscus Gromelier relig. Hasnomensis

GROMELIER François - Religieux d'HASNON

fr. Joès Bequet Carmelita

BEQUET Jean - Carme

Jacobus Taisnes Vallencensis

TAISNES Jacques - VALENCIENNES

Matthias Bar Vallencensis

BAR Matthias - VALENCIENNES



In 1^{re} classe Grammatica. M.

M. Guilielmus Calder. ydomaren.

Joes d'outreman Vallencen	D'OUTREMAN Jean - VALENCIENNES
Michaël Druart Chieuzacen	DRUART Michel - CHIEVRES ?
Nicolaus Crucius Vallencen	CROIX Nicolas - VALENCIENNES
Simon Hubert de Wallget	HUBERT Simon - WALLERS
Franciscus le moine Vallencen	LEMOISNE François - VALENCIENNES
fr Nicolaus Briquet franciscan	BRIQUET Nicolas - Franciscain
fr Jacobus du chateau franciscan	DU CHATEAU Jacques - Franciscain
Jacobus Cousin Athen	COUSIN Jacques - ATH
Gaspardus Taisnes Vallencen	TAISNES Gaspard - VALENCIENNES
Carolus Lixon Mathodien	LIXON Charles - MAUBEUGE
fr Joes Gay Carmelita	GAY Jean - Carme
Nicolaus Bouilly Vallencen	BOULLY Nicolas - VALENCIENNES
Jacobus Blaise Avesnen	BLAISE Jacques - VALENCIENNES
fr Joes Wilmott Carmelita	WILMOT Jean - Carme
Carolus Lamott quercetan	LAMOTTE Charles - LE QUESNOY
Carolus Lonnet Landracen	LONNETTE Charles - LANDRECIES
Philippus Bertoul a s Amando	BERTOUL Philippe - St AMAND
Antonius le Gust quercetan	LE GUST Antoine - LE QUESNOY
Nicolaus Mauricius Avesnen	MAURICE Nicolas - AVESNES
Petrus Moreau Cameracen	MOREAU Pierre - CAMBRAI
Drogo Chateau quercetan	CHATEAU Drogo ? - LE QUESNOY
Franciscus Goris Avesnen	GORISSE François - AVESNES
Petrus Dogy Athen	DOGY Pierre - ATH
Franciscus Biseau Vallencen	BISEAU François - VALENCIENNES
Michaël Thierry Avesnen	THIERRY Michel - AVESNES
Daniel Sauteau ppe Bavacu	SAUTEAU Daniel - BAVAY
Carolus le Duc e castro Cameracensio	LE DUC Charles - LE CATEAU
Andreas Mercier a s Amando	MERCIER André - St AMAND
Baldwin de Raucourt	DE RAUCOURT Bauduin ?
Joes de Gorgue Monten	DE GORGUE Jean - MONS
Carolus Mesure Vallencen	MESUREUR Charles - VALENCIENNES

In 2^{de} classe Gra. M. Martin.

Hardy Athen

Michaël Caers Antuerpien	CAERS Michel - ANVERS
Joes desmasiers Vallencen	DESMASIER Jean - VALENCIENNES
fr Carolus Molan Dmican	MOLAN Charles - Dominicain
fr Anton Sureau Carmelita	SUREAU Antoine - Carme
fr Mauricius Bethunien francisc.	BETHUNIEN Maurice - Franciscain
Melchior Trellecat de Beuvrage	TRELLECAT Melchior - BEUVRAGES
Philippus Cambier Chieuzacen	CAMBIER PHILIPPE - CHIEVRES ?
Joes Rivart Mathodien	RIVART Jean - MAUBEUGE
Jacobus Rose Atrebaten	ROSE Jacques - ARRAS
Matthias Gerard Marchien	GERARD Matthias - MARCHIENNES
Petrus Laguillier de sor le chateau	LAGUILLIER Pierre - SOLRE LE CHATEAU

AEGIDY Gerard - MARCHIENNES
 DOYE Guillaume - VALENCIENNES
 DE VAUX Jean - AVESNES
 MARRY Gervais - LA FLAMENGRIE
 DE HOVE Amand - LA FLAMENGRIE
 DU RIVAGE Pierre - MAUBEUGE
 LE PAGE Noël - HASPRES
 DELROE Jacques - VALENCIENNES
 BAVAY Toussaint - ?
 LE CONTE Charles - BAVAY
 NOIELLE Antoine - LE QUESNOY
 DE BOUGNY Michel - BAVAY
 DU BUISSON Guillaume - SOLRE LE CHATEAU
 AEGIDY Jean - DINAN
 GRESCHNIT Jean - MASECANUS (MEZIERES?)

Carolus Masure Landracen
 Gerardus Aegidy Marchien
 Guilielm^{us} Doye Vallencen
 Joës de Vaux Auesnen
 Gervasius Marry de flamégri
 Amandus de Hove de flamégri
 petrus du rivage iuxta Malbodui
~~Nathanaël~~ Le page iuxta Hapram
 Jacobus delro Vallencen
 Toussan^{us} Bauay
 Carolus le conte Bauacen
 Antonius Noielle quercetan^{us}
 Michiel de Bougny iuxta Bauacu
 Guilielm^{us} du Buisson Sorén
 Joës Aegidy Dionantén
 27 Joës Greschnit Masecanus

In 3^e classe Grammaire

Ludovicus de Lattre Vallencen
 Joës Limelette prope Bauacu
 Claudius Jappin Vallencen
 Christophorus Crucius Vallencen
 frâcisus Rombaux a s. Drogone
 petrus Rombaux Vallencen
 Joës Heseque Vallencen
 Toussan^{us} Rolier Sorén
 Joës Ramboutz Bruxellen
 Gangericus Kara Vallencen
 Joës de Valame Landracen
 petrus Rasoir Vallencen
 Jacobus Muissard Vallencen
 Anton^{us} petit Auesnen
 Maximilian^{us} Houin a s. Amado
 Carolus Vacquaas iuxta Auesna
 Carolus Huart quercetan^{us}
 Martin^{us} Scoulfort iuxta Landracu
 petrus Bauay quercetan^{us}
 petrus Le Juste Vallencen
 Joës du Tillieu Auesnen
 Joës de L'offre d'Escandam
 Joës Chauvin Vallencen
 petrus Richardus Vallencen
 petrus Bonte Landracen

M. Joës Hausbain

DE LATTRE Louis - VALENCIENNES
 LIMELETTE Jean - BAVAY
 JAPPIN Claude - VALENCIENNES
 CROIX Christophe - VALENCIENNES
 ROMBAUX François - St DROGONE ?
 ROME ? Pierre - VALENCIENNES
 HESEQUE Jean - VALENCIENNES
 ROLIER Toussaint - SOLRE LE CHATEAU
 RAMBOUTZ Jean - BRUXELLES
 RARA Gaugier(?) - VALENCIENNES
 DE VALAME Jean - LANDRECIES
 RASOIRE Pierre - VALENCIENNES
 MUISSARD Jacques - VALENCIENNES
 PETIT Antoine - AVESNES
 HOUIN Maximilien - St AMAND
 VACQUIER ? Charles - AVESNES
 HUART Charles - LE QUESNOY
 SCOULFORT Martin - LANDRECIES
 BAVAY Pierre - LE QUESNOY
 LE JUSTE Pierre - VALENCIENNES
 DU TILLIEU Jean - AVESNES
 DE L'OFFRE Jean - ESCAUDAIN
 CHAUVIN Jean - VALENCIENNES
 RICHARD Pierre - VALENCIENNES
 BONTE Pierre - LANDRECIES

Jacobus Riolan Antuerpian
 Erasmi d'autel Vallencen.
 Laurentius Herbecq iuxta Avesna.
 Joës Merlin Landracen
 Agidius le Wed de Romby.
 Laurentius patt. de pomereul
 Joës de fresne Vallencen.
 petrus le Cat Vallencen.
 Damiani du Bois de Courouble
 Christian Mallet Cameracen
 Marcus le Cat Vallencen.
 Andreas Bleuse Cameracen.
 Jacobus desprez Vallencen
 Andreas Hennuyer Vallencen.
 petrus Hennuyer Vallencen
 Guilielmus poivre Vallencen
 Amadus Michel Vallencen.
 Joës peteau iuxta Bauacu.
 Gaspardus Mariage d'Erasm
 Jacobus deulin Vallencen
 Andreas Regnier de Blangi.
 Philippus Carlier Vallencen Bauquen.
 Ludovicus de Hemin. Vallencen
 Joës petit de Denain.
 Antonius Monard de Dénain.
 Guilielmus Taisnes in suburbio
 petrus Wanese de Boussu
 Joës Brugier Duacen.
 Nicolaus le Wed de Romby
 Antonius franciscus d'ory.
 petrus Tancie Vallencen
 Odardus Brasse Landracen.
 petrus le Brun de feron.
 petrus Cornu de Romby
 Simon Cornu fr. superior de Roby
 Daniel le cerf. Vallencen.
 petrus debonnaire Landracen
 Joës Gossé Landracen
 Ludovicus Loucart Vallencen
 Joës de Gaiuve Vallencen
 Martinus Moru iuxta Landracu
 Joës Haquot Vallencen
 Quintinus Varet.
 Maximilianus Varet } tres frs d'Escau
 Antonius Varet
 Claudius de Maulde Vallencen.
 Michael flick Luxemburgan.

RIOLAIN Jacques - ANVERS
 D'AUTEL Erasme - VALENCIENNES
 HERBECQ Laurent - AVESNES
 MERLIN Jean - LANDRECIES
 LE WED Gilles - ROMBIES
 PATTE Laurent - POMMEROEUL
 DE FRESNE Jean - VALENCIENNES
 LE CAT Pierre - VALENCIENNES
 DUBOIS Damien - QUAROUBLE
 MALLET Christian - CAMBRAI
 LE CAT Marc - VALENCIENNES
 BLEUSE André - CAMBRAI
 DESPREZ Jacques - VALENCIENNES
 HENNUYER André - VALENCIENNES
 HENNUYER Pierre - VALENCIENNES
 POIVRE Guillaume - VALENCIENNES
 MICHEL Amand - VALENCIENNES
 PETEAU Jean - BAVAY
 MARIAGE Gaspard - HERIN
 DEULIN Jacques - VALENCIENNES
 REGNIER André - BLANGY
 CARLIER Philippe - BAVAY
 DE HENNIN Louis - VALENCIENNES
 PETIT Jean - DENAIN
 MONARD Antoine - DENAIN
 TAINES Guillaume - VALENCIENNES
 WANESSE Pierre - BOUSSU
 BRUHIER Jean - DOUAI
 LE WED Nicolas - ROMBIES
 FRANÇOIS Antoine - DISY
 CAUCHIE Pierre - VALENCIENNES
 BRASSEUR Oudard - LANDRECIES
 LEBRUN Pierre - FERON
 CORNU Pierre - ROMBIES
 CORNU Simon - ROMBIES
 LE CERF Daniel - VALENCIENNES
 DEBONNAIRE Pierre - LANDRECIES
 GUSSE Jean - LANDRECIES
 LOUCART LOUIS 6 VALENCIENNES
 DE GAUVE Jean - VALENCIENNES
 MORU MARTIN - LANDRECIES
 HAQUOT Jean - VALENCIENNES
 VAIRET Quintin - ESCAUDAIN
 VAIRET Maximilien - ESCAUDAIN
 VAIRET Antoine - ESCAUDAIN
 DE MAULDE Claude - VALENCIENNES
 FLICK Michel - LUXEMBOURG

Germanus d'everchy Vallencen
 Thomas de gre Vallencen
 Guilielmus des prez Hasnon
 Martinus bouche Vallencen
 Stephanus Caudron de bouchem
 Simon fontaine Vallencen

D'EVERCHY Germain - VALENCIENNES
 DE GRE Thomas - VALENCIENNES
 DESPREZ Guillaume - HASNON
 BOUCHE Martin - VALENCIENNES
 CAUDRON Etienne - BOUCHAIN
 FONTAINE Simon - VALENCIENNES

76. Hic Catalogus confectus fuit mense Novemb.
 à 1591. Summa omni discipulorum. 1592.

1592. Catalogus discipulorum confectus mense Octobris
 post renovationem. à 1592.

In Rhetorica sub ijsdē p̄ceptoribus M. Guilielmo
 Montano & Nicolao du Plas, et p̄fecto p̄ Guidone
 remanserunt

Claudius du bus Vallencen
 Antonius desmasiers Vallencen
 Joēs peschier Avesnen
 Joēs Herlain Atrebaten
 Joēs L'enesque quercetani
 fr̄ (seuerus) Hasnomen religiosus
 fr̄ Joēs des Molins { religiosi Hasnomen
 fr̄ Sampson Crucius {

DUBUS Claude - VALENCIENNES
 DESMASIERS Antoine - VALENCIENNES
 PESCHIER Jean - AVESNES
 HERLAIN Jean - ARRAS
 L'ENESQUE Jean - LE QUESNOY
 SEVERIN - Religieux d'HASNON
 DES MOLINS Jean - Religieux d'HASNON
 CROIX Samson - Religieux d'HASNON

Ad eandem Rhetoricā ascēderunt ex p̄fesi

1. Franciscus Coquianus Vallencen
 2. Henricus pratamus Vallencen
 3. Baldricus d'assonleville de Roisin
 4. Joēs Cosseus à s Gislain
 5. Joēs Bourgeois Crispinien
 6. Henricus Marsin Marchien
 Simon Bichmont Marchien
 fr̄ Joēs Becquet Carmelita
 Jacobus Taisnes ex suburbijs Vallencen
 18 fr̄ Guilielmus crucius Vallencen Carmelita

CCOQUIAN François - VALENCIENNES
 PRATTE Henri - VALENCIENNES
 D'ASSONLEVILLE Baudry - ROISIN
 COSSEE Jean - St GHISLAIN
 BOURGEOIS Jean - CRISPIN
 MARSIN Henri - MARCHIENNES
 BICHMONT Simon - MARCHIENNES
 BECQUET Jean - Carme
 TAISNE Jacques - VALENCIENNES
 CROIX Guillaume - Carme

In classe Humanitatis nemo remasit
 sed oēs ad Rhetoricā cōscēderunt

Itaq. ex 1^a classe Gr̄a^{ca} una cū p̄ceptore

M. Guilielmo Caier ad Humanitatem ascēderunt

1. Michael Druart Chievracen
 2. Simon Hubert de Waller
 3. Joēs d'outreman Vallencen
 4. Philippus Mercier Atrebaten

DRUART Michel - CHIEVRES
 HUBERT Simon - WALLERS
 D'OUTREMAN Jean - VALENCIENNES
 MERCIER Philippe - ARRAS

En France les Archives sont réparties suivant trois catégories .

- LES ARCHIVES NATIONALES, sous la tutelle ministérielle .
Il existe trois volumes permettant un guidage de départ .

- LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES, sous la tutelle des préfectures .
Celles du Nord se trouvent à LILLE.
Elles se développent sur 35 kilomètres de rayonnages.
Dans les grandes lignes, la classification des documents est la suivante :

de A à H l'ancien régime

L la révolution

de K à Z le moderne

de E à J les dépôts des communes de moins de 2.000 habitants,
les dépôts des notaires, les fonds privés .

A remarquer que les archives notariales doivent y être déposées et
qu'elles sont publiques (après période de réserve)

Notons aussi que de nombreux tabellions y sont déposés.

- LES ARCHIVES MUNICIPALES, sous la tutelle des municipalités.

A VALENCIENNES elles se déroulent sur 1 kilomètre de rayonnage.
Elles sont classées comme suit

I- Période avant la Révolution.

Série A.A. Documents politiques communaux- Cartulaires - Chartes.

Les cahiers de doléances pour la période +/- 1600 à 1789.

Série B.B. Administration communale - Délibérations.

Registres de Bourgeoisie, laquelle est héréditaire (début: 1350 - Inscription
de 15 à 20 membres par an .

Les émancipations.

Les procès du protestantisme.

Série C.C. Finances antérieures à 1696 .

Comptes de capitation (impôts) qui donnent le nom, la rue, la profession.
De 1350 à 1680 les comptes de travaux ,de rentes, de massarderie.

Série D.D. Constructions, voiries (rues,ponts,chaussées).

Edifices, façades, ...(urbanisme)

Navigation.

Série E.E. Affaires militaires du XIV^e au XVIII^e siècle

Serments des compagnies bourgeoises, des canonniers, des archers .
depuis +/- 1580

Sur certains régiments du XVIII^e siècle.

Série F.F. Affaires judiciaires. Registres des sentences des magistrats, des procès
civils et criminels, des litiges, des successions .

Registres de ventes et d'installations en ville (XVIII^e siècle).

Listes de faillites et créances - des résidences-des tuteurs-des curateurs-
chef de cens (150 communes) .

Plus le fonds de la Prévôté le Comte .

Grand baillage- Juridiction royale- Conseil de la Prévôté du Hainaut
de 1706 à 1720, 75 mètres de rayonnage dont 50 mètres non classés
(P.V. même des gens de Namur).

6.000 dossiers de procédures civiles ont été analysés.

Il existe un index alphabétique par famille.

Série G.G. Fonds ecclésiastique - paroissial -

Liste des élèves du Collège des Jésuites du XVI^e et XVII^e siècle avec
leur provenance.

Registre de catholicité de 1567 au XVIII^e siècle plus une partie de 1840 à
1859.

Série H.H. Fonds du commerce - artisanat - corporations (début du XVII^e s.) .

Règlement des drapiers - Listes de confréries donnant le nom,
l'âge et la date des messes de décès.

Série I.I. Documents divers.

Quelques crayons généalogiques - Correspondances familiales .

Quelques recensements de Valenciennes + banlieue .

Un dénombrement de 1880 .

Il existe également le fonds des WERPS comprenant de 25 à 30.000 CHIROGRAPHE chirographes couvrant la période comprise entre 1280 et 1794 . Ce sont des actes de ventes, d'acquisitions, testamentaires, contrats de mariages . Ces derniers ont été mis sur fiches pour le XVI^e siècle .

II- Période après la révolution de 1789. (dite moderne).

Série E. Etat civil

Série F. Recensement de la population, très complet de l'an II à 1926 .(Très utile pour les généalogies descendantes)

Série H. Affaires militaires .

Affaires de douanes . (fraudes)

Série P. Emigration.

Série T. Les sciences et les Arts - Académies avec listes d'élèves.

Il existe également des archives hospitalières qui concernent la liste des hôpitaux les comptes du bien - des listes d'enfants trouvés ; (depuis le XIII^e siècle)

L'on peut adresser des demandes de renseignements en couvrant les frais.
(timbres, prix des photocopies ou des photos)

Il est possible d'obtenir des photocopies : A 4 = 1 FF ; A 3 = 2 FF
Photographie = 3 FF pièce .

Adresse : ARCHIVES MUNICIPALES 2-6 rue Ferrand 59300 VALENCIENNES F.
tel : 00 33 27 46 19 28

Il est également possible de consulter certains documents par le truchement de prêts interarchives. Prendre renseignements spécifiques auprès de Monsieur l'Archiviste

Que Mademoiselle DION et Monsieur VANGHELWE reçoivent ici nos plus vifs remerciements pour nous avoir ouvert tant de portes et de manière si charmante !

Etaient présents :

Monsieur et Madame CASTIAUX - PREUX - DENEVE - DELATTRE

Mesdames HANARD - ANDRE - LECRENIER

Messieurs PLAETENS- PILATTE - PROCUREUR - ANDRY - WALTENIER - DASSARGUES - PROVEUR
VASSEUR - BIEVET - GOEMINE - LEFEBVRE - DUMOULIN

Feu Lucien FOUREZ
TOURNAI, VILLE DES ARTS

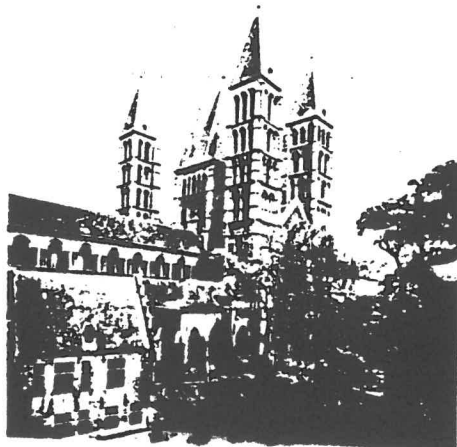
Code n° 45.017

Aperçu de l'histoire de la ville aux cinq clochers, depuis la période gallo-romaine, en passant par les périodes franque, carolingienne, romane, gothique... jusqu'à nos jours. Egalement une visite guidée des monuments religieux et civils ainsi que des musées.

132 pp., 144 clichés, format 20/20, couv. 4 coul.

352 F.8

*Editions Hainaut Tourisme
MONS.*



* Après la Bibliothèque municipale, les Archives municipales de Valenciennes sont en rénovation. C'était indispensable et nous nous en réjouissons. Mais jusqu'au 15 juin (en principe) elles seront fermées aux chercheurs. Historiens, généalogistes, paléographes et autres étudiants se lamentent. S'ils se consolent en imaginant leur " couloir " d'accueil et de travail plus pimpant et mieux adapté, ils ne trouveront ni un mètre carré ni un mètre linéaire de plus...

* Pendant ce temps, la Bibliothèque publique du Centre Pompidou à Paris, peut occuper leur loisirs forcés. La densité de chacun des 600.000 patronymes différents portés actuellement par les Français, peut être localisée sur un écran " géopatronymique ". En quelques secondes, un autre écran vous dresse la liste de tous les porteurs d'un même patronyme. Mais déjà 312.000 noms n'ont plus que cinq titulaires. c'est dire que , chaque année, des noms de famille disparaissent et que nos descendants s'appelleront MARTIN (déjà 76.000 titulaires). Bel avenir pour nos successeurs...

* Les ARCHIVES DE FRANCE nous ont fait un cadeau de poids : les fiches pour le dépouillement systématique des mariages nous sont parvenues = 100 paquets de 500 fiches pour un poids total de 140 kg, à partager avec nos voisins et amis de Maubeuge. M. Emile COPIN en est le conservateur. Faites lui vos réservations.



Gaston LEROY

DOU TEMPS D'NO VÎY PARÉ

La vie en milieu rural vers 1930

avec plus de 5000 mots, 2000 expressions, près de

200 proverbes picards et 300 illustrations



Entre les deux guerres mondiales, nous avons connu un mode de vie complètement différent du mode de vie actuel et que l'on oubliera bientôt. Le patois, lui aussi, se perd irrémédiablement...

En 280 pages, ce livre décrit la vie des habitants, l'alimentation, l'habitation, les travaux ménagers, l'agriculture, les métiers, la vie religieuse, etc. Des croquis, de nombreuses photos, le patois picard dans ce qu'il a de spécifique, contribuent à rappeler tout cela aux aînés, à le faire découvrir aux jeunes.

Prix: 475 fr.B.

En vente chez l'auteur
8, Rue des Ecoles
7870 DEUX-ACKEN

ou par virement au cpte
000-0724961-80
(Frais d'envoi 50 fr)

LISTE ECLAIR DE M BOUQUET Didier (ascendance maternelle)		AGFH N° 165
BAISIER (Z)	Maing, Hérin, Lecelles	1750/1872
BISIAUX	Bruay(62), Denain, Aniche, Beuvrages, Haussy	1678/1953
BOULANGER	Hérin, Petite Forêt, Aubry, Valenciennes	1710/1878
CHAVATTE	Bruay(62), Valenciennes, Anzin, Deux-Acren	1628/1919
CRIQUELLIERE	Bruay(62), Irchonwelz-B, Horneignies-B	1737/1875
DILLY	Souchez, Givenchy en Gohelle	1765/1884
FANIEN	Lillers, Allouagne, Gonnehem	1657/1876
PER(R)IN	Lillers, Confrançon(01), Attignat(01)	1695/1874
PIER(R)OT	Bruay(62), Denain, Fresnes/Escaut, Blaton-B	1711/1869
PONCHANT	Bruay(62), Lillers, Gonnehem	1692/1986
ROBILLARD	Bruay(62), Souchez	1702/1930
STIEVENARD	Bruay(62), Valenciennes, Beuvrages, Anzin	1762/1986
TISON	Bruay(62), Hérin, Tri th, Maing	1721/1951
VANVEUREN	Lillers, Watou-B	1740/1863
WAZELLES	Bruay(62), Valenciennes, Jumet-B	1757/1914
WILLOCQ	Bruay(62), Oeudeghien-B	1684/1920

(1)

(2)

(3)

LISTE ECLAIR DE M ^r LEBECQ Pierre		AGFH N° 158
BASQUIN	Rieux - Bertry	1670 / 1884
BEAUVOIS	Rieux	1660 / 1900
BOUSSINIÈRE	Viesly - S ^t Hilaire	1679 / 1871
DERIEUX	Avesnes les Aubert	1690 / 1862
DUBOIS	Avesnes les Aubert - Haulchin	1720 / 1867
GUIDEZ	Avesnes les Aubert	1700 / 1880
HERBIN	Avesnes les Aubert	1750 / 1960
LEBECQ	Avesnes les Aubert	1690 / nos jours
LEMAIRE	Bévillers - Beauvois	1600 / 1975
LEMAIRE	Bévillers - Caudry	1720 / 1930
LEVEQUE	Bévillers - ?	1740 / 1900
LEVEQUE	Bévillers - Beauvois	1700 / 1950
SANTER	Avesnes les Aubert	1660 / 1847
SENDRAS	Bévillers - Caudry	1700 / 1900
VALLEZ	Bévillers - Fresnes sur Escaut - Aulicourt	1610 / nos jours

(1)

(2)

(3)

32 n° 145	DECAUDIN Anne	
BOUVELLE	Briastre - Neuilly	1740 - 1873
CARLIER	Hausy - Bernerain	1750 - 1940
CAVROT	Hausy - Vertain	1821 - 1943
COLBEAU	Hausy - Estinne (Belgique)	1724 - 1960
DEBUS	Cambrai	1816 - 1876
DECAUDIN	Briastre - Cambrai - Lille - Hausy -	1663 - 1954
DELPORTE	Briastre	1687 - 1829
DEMADE	Briastre - Preux au Bois	1761 - 1861
DETRIVIERE	Hausy	1745 - 1840
DHAUSSY	Hausy - Romeries	1800 - 1947
DOUDELET	Hausy - Cagnoncles	1714 - 1867
GAMBIER	Hausy - Bernerain	1759 - 1866
LACOSTE	Hausy - Charly (18)	1759 - 1840
LEMAIRE	Cambrai - Lesdain	1814 - 1889
LESNE	Briastre - Neuilly	1797 - 1939
POCHON	Cambrai	1729 - 1804

n° 145	DECAUDIN Anne	
BETTEG NIE	Solismes	- 1860
CARPENTIER	Solismes	- 1880
CHASTIN	Solismes	- 1840
CHOMBAAT	Templemars - Wattignies	1855 - 1931
CHOQUET	Lille - Wattignies	1800 - 1878
COLPAERT	Lille	1892 - 1968
COSSART	Solismes	- 1860
DEMARCHE	Wattignies	1800 - 1860
HENIN	Arques (62) Wignanc (62) la Chapelle d'Armentières	1827 - 1957
JOLY	Solismes	1840 - 1900
LAURENT	Solismes	- 1948
MERCIER	Hewinghem (62) B Pendecques (62)	1785 - 1892
POTIER	Templemars	1785 - 1870
REAL	Solismes	- 1975
QUERSIN	Solismes	- 1979

LISTE ECLAIR DE M <i>CORNU Solange épouse POLLART</i>		AGFH N° 154
BRULANT	ABSCON. DENAIN. AVESNES LE SEC	1842 / 1917
BULTEZ	ABSCON	1807
CARPENTIER	MASTAIN. ABSCON. ERRE	1703 / 1928
CORNU	MASTAIN. LEQUESNOY AUTUN (71)	1736 / 1981
DAINAIN	?	
DESVIGNES	DENAIN. AVESNES. LE SEC	1815
DUBRULLE	ABSCON. SOMAIN	1802 / 1852
DUBUISSON	MASTAIN	1818
DUFETEL	ABSCON MASTAIN SOMAIN	1932
MARTINACHE	MASTAIN	1781 / 1815
MATHIEU	HAVELUY	1815
MERIAUX	HAVELUY	1815
SAINTOBERT	ABSCON. MASTAIN	1736 / 1941
SAVATTE	MASTAIN	1772 / 1802
INCONNU		
INCONNU		

(1)

(2)

(3)

LISTE ECLAIR DE M <i>FOREST Désiré - Combles - 80360</i>		AGFH N° 152
BANTEGNIE	ST Python (59)	1844 - 1751
BLAS	Solismes (59) Capelle (59)	1850 - 1717
DELACROIX	Solismes (59)	1859 - v. 1623
DESCAMPS	Solismes - Neuilly - Jenlain (59)	1882 - 1748
DOUAY	Solismes - ST Python (59)	1901 - v. 1630
FOREST	Solismes (59)	1917 - v. 1654
LANTOINE	Solismes - ST Python (59)	1920 - v. 1635
LEBRUN	Solismes - Saulzoir - Arthes (59)	1892 - 1790
LOUBRY	Solismes - ST Python 59	1960 - 1700
MARÉCAILLE	Solismes - ST Python - Maurois - St Hilaire	1892 - v. 1690
MÉNARD	Solismes (59)	1836 - v. 1650
MÉNARD	Solismes (59)	1843 - v. 1646
RÉAL	Solismes - ST Python - (59)	1862 - 1666
VAILLANT	Saulzoir - Haspres (59)	1861 - 1788
VERQUIN	Saulzoir (59)	1819 - 1767
VERQUIN	Saulzoir (59)	1819 - 1764

(1)

(2)

(3)

LISTE ECLAIR DE M PROCUREUR JACQUES		AGFH N° 167
AUBERTOT	VANVEY (21)	18 ^e sc.
BALLEU(X)	Avesnois	18 ^e sc.
BASSENGHIEN	Trilb-Saint-Léger	1730
BASSEZ	Sebourg	1720
BAUDE(T)	Avesnois	18 ^e sc.
BOUILLED	Fresnes-sur-Escaut	1748
CABAREZ(T)	Crespin	18 ^e sc.
FOLIE(LLY)	Crespin	debut 18 ^e sc.
LESNE	Villereau-Poix	1718
MORIZOT	Vauvey (21)	18 ^e sc.
PAUL	HAUT-PONT (?) (08)	18 ^e sc.
PAYEN	Avesnes-lz-Aubert	1713
PROCUREUR	Bonch - Fresnes-sur-Escaut	16 ^e et 17 ^e sc
RENVERSE	Villereau-Poix	1718
RIGAUT	Anteuil (60)	17 ^e et 18 ^e sc
TASSIN	Crespin	18 ^e sc.

Liste Eclair de PÉCRIAUX Irène. épouse HUBERT Léon. AGFH. 157

BAUDRY	Villers-sire-Nicole (59)	1776 1861
BEURIOT	» Grand-Reng (B)	1800 1858
BOUSET	» Jeumont - Recquignies. 59	1747 1951
CLOUET	» HAVAY (B)	1788 1851
DEHAUT	»	1795 1918
GILLET	» Mont s/ Marchienne (B)	1788 1862
HANQUART	»	1645 1838
JENOT	»	1646 1855
LEFEBVRE	» Aibes. 59 Quiévelon. 59	1742 1906
LEMAITRE	»	1783 1927
MEUNIER	»	1739 1839
PÉCRIAUX	» HAM-s. Heure (B)	1797 1966
RENAUT	» THIEU (B) Croix. Lu. R. (B)	1784 1891
SPALLART	» HAM. s/ H (B) TARCENNE (B)	1735 1908

LISTE ECLAIR DE M DUCASTAING CHRISTIAN		AGFH N°153
ABADIE	TILLAC (32)	1830-1859
BENARD	LA LONDE (76)	1831-1858
BLANC	LE MONASTERE (12)	1853
DUCASTAING	VERLUS (32) VIELLA (32)	1805-1858
LACAZE	VERLUS (32)	1820-1850
LEBAILLY	LA LONDE (76)	1801 -1879
LEPEL	LA LONDE (76)	1803-1830
LICHTENSTEIN	MITAU (LETTONIE) - TLEMCEN (ALGERIE)	1824 - 1879
PICAREL	SALLES SUR L'HERS (11) TLEMCEN (ALGERIE)	1821- 1901
SABATIER	LE MONASTERE (12)	1853
SABATIER	TOULOUSE (31)	1809-1877
SECOURGEON	METZ (57) ORAN (ALGERIE)	1821 -1862
SEMONT	LANNUX (32) - TILLAC (32)	1819 -1851
TUR	BENI DOLEIG (ESPAGNE) - ORAN (ALGERIE)	1834 -1903
TURPIN	LA LONDE (76)	1832 -1858
VERDOUX	LABASSERE (65)	1827 -1907

(1)

(2)

(3)

LISTE ECLAIR DE M ^{me} MAQUET-CAMBRON Georgette - VIEUX CONDE		AGFH N° 53
ALGRAIN	CUESMES(B)	XVIII ^e
BROUILLIARD	CONDE-FRESNES/ESCAUT- PERUWELZ-BASECLES (B)	1854-XVIII
CAILLEAUX	CIPLY (B) CUESMES (B)	1859-XVIII
CAMBIER	MOULBAIX-CUESMES (B)	1835-XVII
CAMBRON	MOULBAIX-GRANDMETZ-MOUSTIER (B)	1921-XVII ^e
DELATRE	THIVENCELLES-DOUCHY les MINES (59)	1827-XIX ^e
DELSART	MOULBAIX (B)-MALPLAQUET,TAISNIERES/HON	1816-XVIII
GOSSA(E)RT	CUESMES-MONS-HYON-(B)	1853-XVIII
GOUJON	CONDE/ESCAUT-;PERUWELZ(B)	1820-XVII
GUISON	FRESNES/ESCAUT-CRESPIN	1828-XVIII
JENARD	MOULBAIX	1761
LOLIVIER	FRESNES,CONDE/ESCAUT (59)-BELOEIL (B)	1873-XVII ^e
MYANT	CUESMES (B)	1780-
POTIEZ	FRESNES/ESCAUT,DOUCHY les MINES, CRESPIN, ST AYBERT	1851
TILLIER	MAINVAULT - VILLERS ST AMAND (B)	1758
TRICOT	THIVENCELLES (59)	1876 -XVII

(1)

(2)

(3)

LISTE ECLAIR DE M ^{me} QUIVY Eliane		AGMI N° 13
CLOWEZ	HAUSSY	1827
COULON	BEUVRAGES	
DECAUDIN	HAUSSY	1869
DETROIT	BEUVRAGES	1762 -1781
DUBOIS	BEUVRAGES	1757 -1786
DUVAL	HAUSSY	1804-1863
GAJOT	BEUVRAGES	1749 -1793
LARGILLIEZ	DOUCHY	
LEDENT	BEUVRAGES	1760
LEFEBVRE	VILLERS -POL	1799
MARECHAL	BEUVRAGES	1765
PAYEN	DOUCHY	1790
QUIVY	BEUVRAGES	1724 -1780
SOYEZ	HAUSSY	1826
STIEVENARD	BEUVRAGES	1762 -1789
TELLIER	VILLERS - POL	1799

(1)

(2)

(3)

LISTE ECLAIR DE M ^{me} WODKOWSKI - CARLY Suzanne		AGFH N° 162
BLANQUART	ERQUINGHEM-LYS ILLIES	1725-1874
BONNEL	ERQUINGHEM-LYS ILLIES	1725-1845
CARLY	BOULONNAIS 62	1678-actuel
CLARY	SAINS LES MARQUION 62 CAMBRESIS	1703-1901
COUPET	RICHEBOURG 62 ILLIES	1620 6actuel
DELMAL	SAINS les MARQUION 62	1703-actuel
DELSAUX	MARQUION 62	1754 -actuel
de CORNE(S)	FOURNES en WEPPES	1650 -1713
DRUELLE	DOUVRIIN 62	1709-1757
DUFEUIL(LE)	SAINS les MARQUION 62	1720
GODZENNE	FOURNES en WEPPES - HALLENNES les HAUBOURDIN	vers 1670
HUGEUX	LE MAISNIL - BAUVIN	1704
LANGLART	ERQUINGHEM -LYS	1704-1796
POIVRE	ESCOBECQUES	1746
QUIREZ	ESCOBECQUES	1746
SOHIER	MAISNIL en weppes	vers 1632-1692

(1)

(2)

(3)



CONSEILS POUR FACILITER LE TRAVAIL DE COMPOSITION ET DE MISE EN PAGE DE CETTE RUBRIQUE:

- Ne traiter qu'une seule question ou réponse par feuillet.
- Ecrire lisiblement (ou mieux dactylographier) tous les noms propres en majuscules.
- Pour les questions, titrer par le patronyme ou le nom de la localité. Préciser le lieu géographique pour la recherche d'un patronyme.
- Pour les réponses, rappeler le titre et le numéro de la question
- Dater et signer chaque feuillet avec rappel des noms, adresse et référence d'appartenance à une association généalogique française ou étrangère.
- Joindre une enveloppe et deux timbres pour la réponse.

CETTE RUBRIQUE N'EST OUVERTE QU'A DES ECHANGES BENEVOLES ENTRE MEMBRES D'ASSOCIATIONS GENEALOGIQUES ET NE PEUT FONCTIONNER QU'AVEC LE CONCOURS DE TOUS.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

QUESTIONS



- 87/ 1 BALLEUX -
Recherche origine de Jacques BALLEUX +avant 1744, x avant 1733 à Marie Catherine ROBERT + Petit Fayt 29/01/1770.
Leurs enfants sont nés à Petit Fayt.

Janine LOHEZ (Genainville-95)

- 87/ 2 BAUDOUX - CARNIERE (Anderlues et environs-B)
Rech. rens. sur couple BAUDOUX Joseph ° ca 1692, + Anderlues(B) 01/07/1732, x Anderlues(B) 23/11/1721 à Marie Catherine CARNIERE dont
- BAUDOUX Marie Joseph ° Anderlues 04/10/1722

Serge VALLETTE (St Denis-93)

- 87/ 3 BERNIER - (Jenlain)
Rech. naissance de Jeanne Joseph BERNIER à Jenlain ca 1748 et le mariage de ses parents: BERNIER André et SAPIN Jeanne Cécile.

Michel SAUVAGE (Louveciennes-78)

- 87/ 4 BOULENGER - (Sars Poteries)
Rech. tous rens. sur ascendance, naissance, mariage, décès de BOULENGER Constant, fils de BOULENGER Pierre ° 1818, petit fils de BOULENGER Pierre Joseph ° Solre le Chateau 1782.

Madeleine BAILLOT (Veyrier du Lac-74)

- 87/ 5 BULTÉ - (Quesnoy sur Deule)
Rech. tous rens. sur ascendance de BULTÉ Charlotte,
épouse de DEVRIES Jean François ° Quesnoy/Deule 1823
d'où DEVRIES Jules ° Valenciennes 1859.
Madeleine BAILLOT(Veyrier du Lac-74)
- 87/ 6 CARPENTIER-WALLERAND
Rech. ascendance ou acte de mariage de CARPENTIER Jean
Baptiste °Erre 23/06/1703 et de WALLERAND Marie Noëlle
+ Erre 09/03/1778 à 69ans.
Solange POLLART (Valenciennes)
- 87/ 7 CREMPONT - DEBAIZE -(Epinois et environs-B)
Rech. rens. sur le couple CREMPONT Martin +Epinois(B)
20/12/1728,x ca 1700 à DEBAIZE Barbe dont
- CREMPONT Anne Marie ° ca 1705
Serge VALLETTE (St Denis-93)
- 87/ 8 DANGLOT -(Féchain)
Rech. ascendance de DANGLOT Antoine ° Féchain 03/12/1849
Mr FIEUS(Fouquières les Lens-62)
- 87/ 9 DEHOUS- BRASSEUR -(Valenciennes)
Rech.tous rens. sur DEHOUS Jean Baptiste °Valenciennes
1798 et BRASSEUR Romaine ° Valenciennes 1799.
Madeleine BAILLOT(Veyrier du Lac-74)
- 87/10 DENIS - (Belœil-B)
Rech. naissance et ascendance de DENIS Adolphine °Be-
lœil(B) 1824,+Valenciennes 26/12/1878,épouse de LALOU
Mirtil Alexandre.
Yvette LEFEBVRE (Manosque-04)
- 87/11 DESJARDIN - BAUDET -(Region d'Avesnes?)
Rech. origine de Romain DESJARDIN ° ca 1676,+ Petit
Fayt 08/08/1766,x où? avant 1715 à PIERPONT Anne,xx
où? avant 1733 à BAUDET Marie Jeanne dont les enfants
sont nés à Petit Fayt.
Janine LOHEZ(Genainville-95)
- 87/12 DRUEZ - FAVIER -(Vellereille les Brayeux et envi.-B)
Rech. rens. sur le couple DRUEZ Martin + Vellereille
les Brayeux(B)01/12/1727,x Vellereille les B.25/11/1684
à FAVIER Catherine °Vellereille les B.08/01/1660 y +
14/02/1720 dont
- DRUEZ Michel ° Vellereille les B. 05/04/1696.
Michel VALLETTE (St Denis-93)
- 87/13 FOURMENT - MORELLE - (Somain)
Rech. acte ou contrat de mariage de FOURMENT Jean Phi-
lippe et de MORELLE Marie Brigitte avant 1737 àSomain.
Michel SAUVAGE (Louveciennes-78)

- 87/14 FRANÇOIS - (Valenciennes)
Rech. frères et sœurs de FRANÇOIS Pierre °Valenciennes
ca 1600-1601. Son père serait Charles FRANÇOIS °ca 1576.
J.H. FRANCOIS(Vissingen-NL)
- 87/15 GOFFARD - (Anzin)
Rech. tous rens. sur GOFFARD Olivier Joseph, fils de
GOFFARD Nicolas et de GREVE Jeanne, ° ca 1726.
Laurent CHAUVIN(Montois de Bretagne44)
- 87/16 GOGUILLON - PARENT -(Auberchicourt-Mastaing)
Rech. ascendance de GOGUILLON Jean Jacques °Auberchicourt
ca 1738 et de PARENT Marie Anne, x Mastaing 14/01/1776.
Solange POLLART(Valenciennes)
- 87/17 GOUTIERE - (Petite Forêt de Raismes)
Rech. tous rens. ascendance de GOUTIERE Louis ° Petite
Forêt de Raismes 1781.
Madeleine BAILLOT(Veyrier du Lac 74)
- 87/18 HUBERT - HARAC ou HAVACH ou HARAGUES
Rech. acte ou contrat de mariage de HUBERT Albert et
de HARAC Albertine, native de Maubeuge, + Bouchain 22/
03/1749 à 70ans(veuve) dont 5enfants baptisés à Bou-
chain de 1714 à 1725. Pas de mariage à Bouchain.
Léon HUBERT (Valençay-36)
- 87/19 LAMBERT - QUESNOY
Rech. tous rens. sur le couple LAMBERT Jean Laurent,
+ Beuvry 06/11/1759 et de QUESNOY Marie Antoinette,
+ après 1759 d'où
- LAMBERT Marie Albertine ° ca 1717, x Beuvry 07/11/1747
à DESCARPENTERIES Jean Baptiste ° ca 1723.
Léon HUBERT (Valençay-36)
- 87/20 MACAREZ - (Estrun)
Rech. ascendance de MACAREZ Eloi Joseph °Estrun 26/
06/1848.
Mme RICHARD (Le Cannet-06)
- 87/21 MARTINACHE - DUEZ -
Rech. ascendance ou acte de mariage de MARTINACHE
Pierre Joseph et de DUEZ Joachim Joseph d'où
- MARTINACHE Alexandre ° Genech 21/09/1781
Solange POLLART (A.G.F.H.n° 154)
- 87/22 POREAU - DEMORGNY -(Aisne)
Rech. origine de POREAU Marie Magdeleine ° ca 1674,
+ Wignehies 13/05/1752, x avant 1693 avec DEMORGNY
Jean °St Michel(62) 1671 qui fut clerc à Clairfon-
taine(02) puis à Wignehies.
Janine LCHIEZ (Genainville-95)

- 87/23 PROUVEUR (Villers Campeau)
Rech. tous rens. naissance, mariage, décès, ascendance,
descendance de PROUVEUR Rosalie, x à COPIN Antoine
manouvrier.
Adolphe PROUVEUR (Namur-B)
- 87/24 PROUVEUR - (Verchain)
Rech. tous rens sur PROUVEUR Pierre Benoît, cultivateur,
° ca 1738.
Adolphe PROUVEUR (Namur)
- 87/25 PROUVEUR - (St Saulve)
Rech. tous rens. sur Rosalie PROUVEUR ° ca 1765, fille
de PROUVEUR Jean et de DAYET Marie Philippe de St Saulve
Adolphe PROUVEUR (Namur)
- 87/26 PROUVEUR - (Hordain)
Rech. rens. sur PROUVEUR Henri ° ca 1816, x à CARCEL Au-
gustine, + Hordain 14/05/1862. A-t-il une descendance?
Adolphe PROUVEUR (Namur)
- 87/27 PROUVEUR - (Petit Forêt)
Rech. tous rens. sur PROUVEUR Jeanne Françoise + Petite
Forêt an III, épouse de DESPRETZ Jérôme.
Adolphe PROUVEUR (Namur)
- 87/28 PROUVEUR - (Aniche)
Rech. naissance de PROUVEUR Charles François ° ca 1813
+?, x à DANIEL Catherine ° ca 1814.
Adolphe PROUVEUR (Namur-B)
- 87/29 SAINT AUBERT - DUBARCQ - (Mastaing)
Rech. ascendance du couple SAINT AUBERT Jean Jacques
° Mastaing 1693 et de DUBARCQ Marie Joseph + Mastaing
12/02/1778.
Solange POLLART (AGFH n° 154)
- 87/30 SAINT PAUL - FONTENY - (Anderlues et env. -B)
Rech. tous rens. sur le couple SAINT PAUL Jean + avant
le 28/07/1742, x ca 1720 à FONTENY Marie + Anderlues (B)
28/07/1742 d'où
- SAINT PAUL Arnaud ° Anderlues (B) 28/07/1720
Serge VALLETTE (St Denis-93)
- 87/31 SEGARD - (Auberchicourt)
Rech. ascendance de SEGARD Jean Baptiste ° Auberchicourt
ca 1718, + Mastaing 1786.
Solange POLLART (AGFH n° 154)
- 87/32 STIEVENNART - (Condé sur Escaut)
Rech. naissance de STIEVENNART Marie Jeanne ° Condé/
Escaut ca 1692.
Michel SAUVAGE (Louveciennes-78)

87/33 THIERY - (Sars Poteries - Solre le Chateau)
Rech. tous rens. naissance, ascendance, descendance de
THIERY Lina, épouse de BOULENGER Constant.

Madeleine BAILLOT (Veyrier du Lac-74)

87/34 TROY - NAVEZ
Rech. tous rens. localisation, mariage, ascendance du
couple TROY Louis et NAVEZ Marie Anne, arrivé en 1714
à Courrières(62)

Elisabeth DUBOIS (Aix Noullette-62)

TOUTES LES QUESTIONS RECUES AVANT LE 1er MARS 87 SONT PARUES.
SI CE N'EST PAS LE CAS, VEUILLEZ RENCOUVELER VOTRE QUESTION EN
INDIQUANT "RAPPEL".

-O-O-C-C-C-C-C-O-O-

REPONSES



87/R 1 BAILLY - GRILLON (Question 86/22) - Wallers
Le 3 juillet 1742, mariage de BAILLY Pierre Antoine (°
juillet 1720, + 11 octobre 1793) travailleur, fils de
Jean François (garde des bois montois + à 52 ans le 5
juillet 1754) et de Françoise DUROT avec PILLON
Marie Reine (° le 28 février 1719, + le 10 fructidor an II)
fille de Jean et de Marie Reine BRIFFAULT.

P. COTTEL (Wallers)

87/R 2 BAILLY - BAR (Question 86/23)
Le 16/11/1783 à Wallers, mariage de BAILLY Antoine
Louis (° Wallers 13/10/1763) fils de Pierre Antoine
et de PILLON Marie Joseph (Marie Reine?) avec BAR
Jeanne 20 ans, fille de Guillaume (journalier, + Wallers
12/04/1776) et de Marie OUDART.
Il est probable que la famille BAR soit de Bellaing.

P. COTTEL (Wallers)

87/R 3 BAUCHAMPS ou BAUCHAND (Question 86/24)
Le 2 Brumaire an XI, à Anzin, mariage de BEAUCHAMPS Pier-
re Augustin 23 ans ° ST Amand 15/03/1779, ouvrier aux mi-
nes, demeurant à Anzin, fils de Pierre Joseph BEAUCHAMPS
journalier demeurant à Anzin et de Marie Joseph PLUME-
COCQ avec LEFEVRE Marie Claire Joseph 23 ans ° Ath (B)
27/10/1779 demeurant à Anzin fille de Nicolas Joseph
LEFEVRE 56 ans ouvrier aux mines d'Anzin et de Margue-
rite PARMENTIER.

Emile COPIN (Anzin)

- 87/R 4 BLAISSE - (Question 86/26-Complément 86/RI7)
 3 - QUINET Elisabeth Joseph °Raismes 05/07/1772 bapt. 8
 6 - QUINEZ Pierre Joseph °Charleroi ca 1737
 x Anzin 15/01/1760
 7 - GONIAU Marie Elisabeth °Gilly ca 1737
 12- QUINET François °ca 1685 + Anzin 26/04/1755
 13- BOQUIER Catherine °ca 1689 +Anzin 16/04/1767
 14- GONIAU Jean + avant 1760
 15- RICHIR Anne Marie

Michèle DEGAND (Valenciennes)

- 87/R 5 BLERVACQ - (Question 86/27)
 1 - BLERVACQ Jean Baptiste Joseph °Flines les Raches
 10/02/1755
 2 - BLERVACQ Gaspar ° ca 1692, censier
 + Flines les R 15/08/1758
 x Flines les R 30/05/1752
 3 - MARTIN Rose Angélique °Flines les R 08/01/1728
 4 - BLERVACQ François
 5 - LANG ou SANG Marie Jeanne
 6 - MARTIN Jean Antoine, journalier ° ca 1668
 + Flines les R 23/05/1753
 x Flines les R 07/02/1720
 7 - POUILLAR Marie Magdeleine ° Maubeuge
 12- MARTIN Antoine
 13- BRIQUE Marguerite
 14- POUILLAR Claude
 15- NUT Jeanne

Mme BURY (Vieux Condé)

- 87/R 6 BOUGENIER (Question 86/87-Complément 86/R37)
 4 - BOUGENIER Alexandre ° 1692
 +Valenciennes(St Géry)22/01/1770
 xxLille(St Sauveur)12/06/1725
 5 - SAMAIN Marie Angélique
 + Valenciennes(St G.)06/05/1756
 8 - BOUGENIER François °Valenciennes(St G.)20/10/1661
 y+ 18/04/1741
 x Valenciennes(St Vaast en Ville)21/08/1689
 9 - DERVILLE ou DORGEVILLE Marie Françoise
 ° Ypres ou Courtrai
 16- BOUGENIER Etienne °Valenciennes(St G.)11/08/1635
 y x 06/08/1659
 17- BEYART Anne
 18- DERVILLE ou DORGEVILLE Jean
 19- LIENART Marguerite
 32- BOUGENIER Etienne
 x Valenciennes(St Nicolas)22/08/1630
 33- DE GIVRY Marie

Michèle DEGAND (Valenciennes)

- 87/R 7 BOURDEAUDUC (Question 86/88)
 Le 06/10/1764, à Douchy(59), décès de BOURDEAUDUC Marie
 Elisabeth, enterrée le 07, à 64ans, épouse de LELONG
 Georges, manouvrier.

Michèle DEGAND(Valenciennes)

- 87/R 8 CHIVA (Question 85/7-complément 86/R20)
- 24 - FOUCART Jacques Joseph, poissonnier
b Valenciennes (St Géry) 03/11/1715
y + 13/01/1753
y x 19/04/1746
 - 25 - BERTOU Marguerite °Valenciennes (St Géry) 26/03/1723
y + 30/04/1774
 - 26 - GELEZ Gaspar Joseph, cordonnier
°Valenciennes (St Géry) 08/01/1745
x Valenciennes (N.D. Chaussée) 30/07/1769
 - 29 - Escasse Elisabeth Joseph °Marly 17/04/1752
 - 30 - QUENIVET Philippe Joseph, mandelier, rue de Beaumont
°Valenciennes (St Nicolas) 18/06/1734
x Valenciennes (St Géry) 07/09/1760
 - 31 - FAVET Marie Ignace
°Valenciennes (St Géry) 14/10/1738
 - 48 - FOUCART ou FOUQUART Jean Baptiste, corioeur
°Valenciennes (St Jacques)
y+ 28/03/1743
yx 03/02/1700
 - 49 - REVAU ou REVEAU Marguerite °Valenciennes (St Géry)
+ avant 1746
 - 50 - BERTOU(X) ou BERTHOU Nicolas François, corioeur
°Valenciennes ca 1686
+ Valenciennes (St Géry) 05/01/1729
y x 27/08/1719
 - 51 - QUENON Marie Jeanne °Valenciennes ca 1691
+ avant 1746
 - 56 - GELEZ Eustache, cordonnier °Préseau ca 1718
x Valenciennes (St Géry) 08/09/1744
 - 57 - DUTEMPLE Marie Antoinette °Valenciennes ca 1710
 - 58 - ESCASSE Michel
 - 59 - ROUSSEAU Jeanne Joseph
 - 60 - QUENIVET François Joseph, mulquinier + avant 1760
° Valenciennes (St Nicolas) 08/12/1696
x Valenciennes (St Géry) 14/09/1730
 - 61 - DUPUIS Anne Joseph °Douay ca 1695 + avant 1760
 - 62 - FAVET(Z) Bertrand, garçon cordonnier, rue de la Place
St Jean + avant 1760
 - 63 - MERCIER Catherine, journalière, rue des Tanneurs
 - 100- BERTOU François + avant 1728
x Valenciennes (St Géry) 05/09/1679
 - 101- MAROUZE(Z) Marie Catherine
+ Valenciennes (St Géry) 26/06/1728 à 70ans
 - 102- QUENON Jean, marchand chapelier, rue St Géry
+ Valenciennes (St Géry) 03/03/1737 à 70ans
y x 16/02/1689
 - 103- WYART ou WIART ou VUIART Jenne
+ Valenciennes (St Géry) 18/09/1727 à 56ans
 - 120- CANIVET ou QUENIVET Adrien
° Valenciennes (St Nicolas) 13/05/1663
x Valenciennes (St Géry) 30/11/1679
 - 121- BLANCHEZ Marguerite Noëlle °Valenciennes 26/12/1666
+ Valenciennes (N.D. Chaussée) 12/07/1715
 - 122- DUPUIS Jacques
 - 123- LACROIX Marie Barbe
 - 240- CANIVET ou QUENIVET Hubert
 - 241- DUBOIS Catherine
 - 242- BLANCHEZ François
 - 243- MOQUY Marguerite

Albert PLACE-Michèle DEGAND (Valenciennes)

- 87/R 9 DEHOUS - BRASSEUR (Question 87/9)
- 2 - DEHOUS Jean Baptiste °Valenciennes 9messidor an 6
 - 3 - BRASSEUR Romaine °Valenciennes 13 prairial an 7
 - 4 - DEHOUS Pierre Joseph, marchand boulanger
° Bruay sur Escaut
 - 5 - DOUCHEMENT Marie Rose
 - 6 - BRASSEUR Michel, cabaretier
° Marly 16/01/1758
 - 7 - FRANCOIS Anne Joseph ° Valenciennes
 - 12- BRASSEUR Vincent Joseph
x Marly 12/04/1755
 - 13- GOSSELIN Marie Thérèse

Michèle DEGAND (Valenciennes)

- 87/R10 DELATTRE (Question 86/42+Question 86/94)
- 1 - DELATTRE Marie Joseph ° Douchy 24/04/1740
 - 2 - DELATTRE Jacques Joseph
+ Douchy 15/12/1788 à 76ans
x Douchy 16/11/1738
 - 3 - LAMBERT Anne Marie °Comines
+ Douchy 06/07/1781 à 64ans (Témoïn: DELATTRE Henri)

Michèle DEGAND (Valenciennes)

- 87/R11 DELCOURTE (Question 86/43)
- Le 22/02/1822, à Vicq (59), décès de DELCOURTE Jeanne Andrée, à 86ans, ménagère, veuve de DUPLAT Pierre Joseph
- Témoins: BELLURIER Auguste, 38ans, journalier, domicilié à Vicq, petit fils par alliance de la défunte et
- CORNETE Pierre Joseph, 76ans, garde champêtre.

Mme BURY (Vieux Condé)

- 87/R12 GOFFART (Question 87/15)
- Le 21/05/1753, à Anzin, décès de GOFFART Nicolas, à 70ans époux de GREF Marie Jeanne.
- Témoins: Jacques et Célestin GOFFART, ses fils
- Le 21/05/1773, à Anzin, décès de GREFFE Marie Jeanne, à 88ans, veuve de GOFFART Nicolas, berger
- Témoïn: Célestin GOFFART, fils
- Les enfants de ce couple, nés à Anzin sont
- 1) GOFFART Marie Anne °ca 1718 +24/05/1753 à 36ans
x 30/05/1741 à PAMART Jean Philippe
 - 2) GOFFART Michelle °19/02/1721 (par BASLY Mathieu-mar GREFFE Marie Michelle)
 - 3) GOFFART Célestin Adrien °22/12/1724 (par CLERFAY Adrien) + 20/01/1790 (veuf-aubergiste)
x 26/02/1754 à CLERFEY Marie Joachim
 - 4) GOFFART Olivier Joseph °05/10/1726 (bap 06+par JOUVENAU Olivier de Raismes, mar. GUIDE Marie Françoise de Valenciennes)
 - 5) GOFFART Jean Jacques °27/04/1728 (bap 28-par CHARLES Jean Claude, mar. DAUTEL Jacqueline Thérèse de Raismes
x 03/10/1752 à BISE Marguerite)
 - 6) GOFFART Pierre Druon °21/03/1730 (par. LESCALLEZ Pierre clerc d'Anzin, mar. SENEZ Anne Françoise)
 - 7) GOFFART Ursule Joseph °20/10/1732 (bap. 21, par. FOUCAUT Pierre Joseph, mar. GOFFART Marie Thérèse)

Michèle DEGAND (Valenciennes)

- 87/RI3 HENNE -FLOR (Question 86/I03)
- I - HENNE Nicolas °Anderlues(B)29/04/I703
 - HENNE Jean ° Anderlues(B) 17/12/I705
 - HENNE Thomas Joseph °Anderlues 16/03/I707
 - HENNE Jean ° Anderlues(B) 20/04/I708
 - HENNE Pétronille °Anderlues 25/03/I714
 - y +31/12/I759 yx 27/07/I745 àROLAND Nicolas Joseph
 - 2 - HENNE ou HEINE Antoine + Anderlues(B)15/04/I732
 - x 27/06/I701
 - 3 - FLOR ou FLORRE Françoise
 - ° Anderlues 11/03/I670
 - 6 - FLOR ou FLOUR François
 - x Anderlues(B) 19/07/I665
 - 7 - LECHIEN Anne + Anderlues(B) 25/02/I724 à 92ans
- Mme BURY (Vieux Condé)
- 87/RI4 LANTREBECQ (Question 84/63-Complément 85/R6)
- 5 COLLET Marie Barbe °Valenciennes(St Nicolas)14/01/I763
 - 10 - COLET Nicolas natif de Pellerin, employé aux fermes
 - du Roy à Marly
 - 11 - LEFEBVRE Marianne, originaire du village de Proyez
 - Election de Guisser
- Michèle DEGAND (Valenciennes)
- 87/RI5 LEFEBVRE (Question 86/60-Complément 86/R28)
- 9 - TIRION Marie Claire ° Marly 27/02/I771
 - 18- THIRION Pierre °Valenciennes(St Vaast la Haut)
 - 26/02/I739 + Marly 11/11/I818
 - x Marly 07/02/I769
 - 19- JAMART ou JENNART Marie Joseph ° ca 1749
 - 36- TIRION Hubert ° ca 1704 + Marly 19/11/I774
 - x Valenciennes(St Vaast la Haut) 10/05/I738
 - 37- PATOU Marie Anne + Marly 22/12/I775
 - 38- JENNART Toussaint
 - 39- BERNARD Anne Marie
 - 72- TIRION Maximilien
 - 73- LANGE Marie
 - 74- PATOU Jean + Valenciennes(St Vaast en Ville)
 - 04/02/I730 ?
 - x Valenciennes(St Vaast en Ville) 18/09/I698
 - 75- CUVELIER Marie
- J. DELFORGE (Fourmies)
- 21- CANIEZ Jeanne Claire ° Marly 02/06/I766
 - 42- CANIEZ Julien
 - x Marly 24/01/I762
 - 43- LEMAIRE Catherine Joseph
- Michèle DEGAND (Valenciennes)
- 87/RI6 LEGETTE (Question 84/I3-complément 85/RI7 et 85/R24)
- 12 - DANGRIAU Antoine ° Marly 22/10/I739
 - 13 - LEFEBVRE Caroline ° Marly 07/02/I746
 - 14 - LACOUR Philippe Joseph Maurice
 - x Marly 12/02/I766
 - 15 - HAUTCCEUR Catherine Joseph + Marly 02/06/I784
 - 27 - LELOIR Marie Joseph + Marly 09/01/I768
 - 31 - BAR Marie Jeanne + Marly 03/12/I785
- Michèle DEGAND (Valenciennes)

87/RI7 LEMAIRE (Question 86/62)
LEMAIRE Jean Louis ° Wallers 13/09/1721 y+ 21/10/1793
M. COTTEL (Wallers)

87/RI8 LELONG - BOURDAUDUC (Question 86/61)
2 - LELONG Georges, brasseur + Douchy 28/01/1774
x Douchy 11/02/1721
3 - BOURD(E)AUDUC Marie Elisabeth + Douchy 07/10/1764
à 64 ans

Michèle DEGAND (Valenciennes)

87/RI9 PROUVEUR - PLUCHART (Question 86/114)
Le 10/05/1779, à Valenciennes (N.D. Chaussée), décès de
PROUVEUR Marie Claude, à 65 ans, native de Curgies, veuve
de PLUCHART Jean Baptiste, maître tonnelier, enterrée
le 11/05/1779.
Le 1er: 12/1774, à Valenciennes (N.D. Chaussée), décès de
PLUCHART Jean Baptiste, à 74 ans, maître tonnelier, époux
de PROUVEUR Marie Claude, enterré le 03/12/1774.

Michèle DEGAND (Valenciennes)

87/R20 PROUVEUR - DEPREZ (Question 86/115)
Le 02/01/1776, à Valenciennes (St Géry), décès de DEPRET
Jérôme François, 57 ans, marchand gressier, rue Védière,
époux de PROUVEUR Jeanne Françoise, enterré le 03/01.
Le 23/03/1718, à Valenciennes (St Jacques), baptême de
DESPRETS Jérôme François, né le 22/03, fils de DESPRETS
Michel Charles maître apothicaire et de URBAIN Marie
Françoise, parrain LESIEUR Jérôme, marraine FONTAINE
Marie Françoise.
Le 22/12/1712, à Valenciennes (St Géry), mariage de
DESPRETS Michel et URBAIN Marie Françoise.

Michèle DEGAND (Valenciennes)

87/R21 STIEVENNART (Question 87/32)
Ai relevé à Condé sur Escaut les naissances de
STIEVENNART Marie Jeanne ° 02/08/1698, fille de Pierre
et DEVILLE Jeanne
STIEVENNART Jeanne Marguerite ° 19/01/1696 et
STIEVENNART Anne Joseph ° 12/09/1694, toutes deux filles
de Bauduin et ANDRE Marie.

Mme BURY (Vieux Condé)

87/R22 WILLIOMIEZ (Question 86/85)
1 - WILLIOMIEZ Charles Alexandre Frédéric
° Valenciennes (St Géry) 12/04/1766
2 - (DE) WILLIOMIERS Charles François Frédéric
+ Valenciennes 23/06/1780 mayor de la ville
x Valenciennes (St Géry) 21/08/1763
3 - DUMET Jeanne Joseph
° Valenciennes 05/12/1735
4 - WILLIOMIER Samuel Frédéric, capitaine régiment
Suisse de Balthazar + Valenciennes (St Géry)
01/01/1751
5 - DEGRUNELIER Marie Pétronille
+ Valenciennes (St Géry) 14/01/1763
6 - DUMETZ Joseph Eugène, ancien échevin de Fromental
+ Valenciennes (St Géry) 01/01/1778 à 69 ANS
x Valenciennes (St Géry) 12/10/1735
7 - DESMARETZ Anne Marie Jeanne Joseph

Michèle DEGAND (Valenciennes)

BIBLIOGRAPHIE

- LEGENDES DU HAINAUT par Joseph Delmelle.

Une vingtaine de récits du légendaire wallon présentés dans un ouvrage de 88 pages avec 11 dessins originaux de Françoise Derbeyn.

Editions du Tourisme du Hainaut, 31 rue des Clercs, B 7000 Mons - 345 frB à verser sous le code N° 45.096, au compte Banque Bruxelles Lambert N° 370-0890147-65.

- UN PRENOM POUR TOUJOURS par Philippe Besnard et Guy Desplanques.

La cote des prénoms d'hier, d'aujourd'hui et de demain établie par un sociologue et un démographe. Après les Joseph de nos R.P., c'est maintenant au tour de nos 740.000 Michel d'avoir le prénom le plus répandu.

Editions Balland : un volume de 327 pages, 89 fr.

- LES PAYS DU NORD par H. Platelle, H. Roussel, J.J. Dubois, P.J. Thumerelle, M.C. Grohens, C. Dhérent, P. Marchand, J. et R. Fromont.

Une oeuvre collective évoquant le cadre naturel, l'histoire, l'art, la littérature et la langue, l'économie et les traditions populaires de chez nous. Vingt et unième titre d'une collection " Encyclopédies régionales ".

Edition Bonneton : un volume abondamment illustré de 400 pages, 179 fr.

- LE PAYS DE PEVELE EN CE TEMPS LA (1880-1945) sous la direction de Paul Delsalle.

Inventaire d'un héritage : l'histoire, la vie quotidienne, les coutumes d'une quarantaine de villages et de bourgs autour de Cysoing, Orchies et Pont-à-Marcq.

Editions des Beffrois, collection " Mémoire collective " : un volume de 150 pages,

- PROMENADE DANS L'AVESNOIS par André Hanot et André Pierrard.

Ce tome 2 réunit 160 cartes postales couvrant 97 communes (d'Aibes à Maubeuge) en majorité entre 1903 et 1912.

Editions des Beffrois, collection "Mémoire collective" : un volume, 150 fr.

- HISTOIRE DE LA FAMILLE, ouvrage collectif avec des préfaces de Claude Lévi-Strauss, Georges Duby et Jacques Goody.

Tous les modèles familiaux, de la préhistoire à nos jours, à travers tous les continents. La création d'une famille appartient-elle à la nature de l'homme, à son être biologique, ou bien à sa culture, à sa relation avec le groupe des autres ? La famille est-elle la cellule naturelle de base de la société des hommes, ou bien ce noyau familial n'a-t-il pu se perpétuer que grâce à un système de défenses et d'obligations imposé par le corps social ? Le plus souvent on ne peut distinguer, de l'institution large et de l'institution étroite, celle qui est subordonnée à l'autre.

Editions Armand Colin : 2 volumes, tome 1, 640 pages, 380 fr. ; tome 2, 560 pages, 350 fr.

- MADE IN VALENCIENNOIS.

Pourquoi ne pas signaler ce numéro spécial du Journal d'Information de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes ? Nos regards sont plutôt tournés vers le passé. Mais nos familles vivent dans un présent qui détermine leur avenir. Ce fascicule de 40 pages présente, en de courtes analyses, les activités de 114 entreprises constituant actuellement le tissu industriel d'un arrondissement qui lutte pour survivre. Vous y trouverez aussi des patronymes de chez nous.

C.C.I.V., 1 avenue du Sénateur Girard, 59300 Valenciennes.

ENTREES DANS NOTRE BIBLIOTHEQUE

- Recueil d'Etudes de la Province de CAMBRAI par Paul DENIS DU PEAGE.
2e série - fascicule VII 320 p (ph)
2e série - fascicule VIII 320 p (ph)
2e série - fascicule IX 320 p (ph)
2e série - fascicule X 340 p (ph)
avec tables des patronymes
- Tables alphabétiques des B.M.S. de SOMAIN/Nord (1737-1792) par Joël FIEVET - 1 fascicule 21 x 297 185 pages (don de l'auteur)
- Peintres et sculpteurs de la CONFRERIE SAINT LUC de VALENCIENNES aux 17ème et 18ème siècles par Félicien MACHELART
1 volume 155x230 162 pages (achat).

INVENTAIRE SOMMAIRE des Archives communales de SAINT PYTHON
antérieures à 1790, réalisé vers 1860 (ADN 3T 1716)
1 fascicule 210x297 de 46 pages (ph.)
(don de Michel BLAS)

GENEALOGIES DES PROVINCES DU NORD
de Casimir de Sars de Solmont , publiées par J. DUHAMEL et Y.DUPONCHELLE
Fascicule n°3 : familles des rois d'Angleterre ...
(don des auteurs).

EN SOUSCRIPTION

- PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE DU VALENCIENNOIS par Philippe BEAUSSART
La constitution du Hainaut à partir de découvertes anciennes et récentes.
Edition : Association des Amis du Musée de Valenciennes Bd Watteau
(CCP Lille 1949 86L)
1 volume 190x240 160 pages - 110 illustrations
avant le 30 mai 95 F)
après parution 130 F) + port 20 F
- RELEVÉ DES ACTES DES MARIAGES CANTONAUX DE VALENCIENNES (ans VII et VII) par Michèle DEGAND - Edition AGFH
155 actes classés par ordre alphabétique
1 fascicule 210x297 - 58 pages - 1 carte - 40 F + port 7,10 F
- TABLES ALPHABÉTIQUES DES B.M.S. DE SOMAIN (Nord) (1737-1792) par Joël FIEVET - Edition AGFH
1 fascicule - 210 x 297 - 185 pages - 1 carte - 100 F + port

Dernières précisions sur
L'ACHAT DE MICROFILMS
 A LA GENEALOGICAL SOCIETY DE SALT-LAKE-CITY

Le chèque de paiement devant être libellé en dollars U.S., à l'ordre de " The Genealogical Society of Utah ", les banques accepteront d'établir ce chèque sur présentation du Bon de commande jusqu'à la limite de la valeur de 3.000 frF. Vous remettez à votre banque l'enveloppe contenant les divers documents en lui demandant de bien vouloir y intégrer le chèque. Elle se charge de l'expédition, ne pouvant pas vous remettre le chèque à vous-même.



BIBLIOTHEQUES GENEALOGIQUES (MORMONS), en régions francophones et noms des responsables.

- * 5 Rond Point de l'Alliance - 78000 VERSAILLES - Tel : 39.54.82.78
Mme Loa Noël - ouvert tous les jours sauf le dimanche.
- * 100 route du Général de Gaulle - 67300 SCHILTIGHEIM - Tel : 88.33.21.08
M. Jean-Paul Schaeffer -ouverture limitée.
- * 5 avenue Thérèse - 06100 NICE - Tel : 93.81.06.69
M. Guy Bautier - ouverture limitée.
- * 32 avenue Louis Casai - CH 1216 COINTRIN GENEVE - Tel : 022.98.63.57
M. Antoine Gigandet - ouverture limitée.
- * 110 Strombeeklinde - B 1820 GRIMBERGEN- BRUXELLES - Tel : 02.267.55.43
M. Jean-Pierre De Ligne - ouverture limitée.

LA THESE de DOCTORAT de Mlle Odile DUBREUCQ de CONDE sur ESCAUT



M^{lle} Dubreucq et ses manuscrits.
 (Ph. « La Voix du Nord »)

Le jeudi 22 janvier 1987, Mlle Odile DUBREUCQ de CONDE sur ESCAUT a soutenu sa thèse de doctorat et obtenu le titre de docteur de troisième cycle avec mention très bien.

La soutenance a eu lieu à la faculté de lettres de VILLENEUVE d'ASQ sous la présidence de M. Pierre RICHE, professeur à l'Université de PARIS, spécialiste d'histoire du Haut Moyen Age, et en présence de MM. le chanoine H. PLATELLE, M. ROUCHE, H. le BOURDELLES.

La thèse d'Odile DUBREUCQ porte sur le mariage et la famille à l'époque carolingienne. Elle comprend l'édition partielle d'un traité abordant ce sujet, le "De institutione laicali". Ce traité adressé en son temps au comte Matfrid fut rédigé au IX^e siècle par l'évêque Jonas d'Orléans.

Pour ce travail, Odile DUBREUCQ a d'abord dû faire l'inventaire de tous les manuscrits traitant du sujet : huit manuscrits latins se trouvant à PARIS, ROME, COLOGNE, LONDRES... L'un des plus anciens provient de l'abbaye de St AMAND les EAUX, est actuellement conservé à la bibliothèque de VALENCIENNES et fait partie de notre riche patrimoine local.

Elle dut se remettre à l'étude du latin du moyen âge afin de traduire, étudier, classer ces textes, et enfin choisir le manuscrit traitant du mariage et de la famille et dont l'auteur défend le point de vue chrétien du mariage

Sujet d'actualité, travail très enrichissant au niveau des contacts humains, effectué par Mlle DUBREUCQ selon qui l'histoire ne peut progresser que par l'intermédiaire de la recherche.

d'après "la Voix du Nord"

REUNION DU 14.03.87

=====

HISTOIRE DE L'IMPOT

— : — : — : — : — : — : —

De nos jours, la notion d'impôt se révèle dans le transfert sans contrepartie d'avoirs sous forme monétaire au bénéfice de la puissance publique. Dans le passé, la monnaie avait moins de place et la puissance publique était de toute autre nature : cependant, sans en revêtir les mêmes formes, l'impôt était de même essence, à savoir la traduction comptable de la mise en commun de richesses et de forces en vue d'une action collective dans le cadre d'une institution publique.

Il est évident que l'impôt est né avec l'érection de la vie collective en formation ératique, avec, du reste, toute l'imprécision qu'elle telle évolution peut comporter. Aussi bien convient-il de remonter très avant dans le cours de l'Histoire pour avoir une dimension perspective qui replace la fiscalité contemporaine dans l'évolution de la société. Cependant c'est l'administration romaine, laquelle a marqué d'une empreinte indélébile la vie publique en Occident qui constitue le premier pôle de l'évolution de la fiscalité ; le second pôle se situe à la période qui a suivi la Révolution de 1789, trouvant ses sources dans l'impôt monarchique et son épanouissement dans la fiscalité contemporaine. Entre les deux se situe la plage de la féodalité où l'éclatement de l'Etat s'est traduit par la provincialisation de la fiscalité.

LES PREMIERS SYSTEMES FISCAUX

Quelque perfectionnement qu'elles aient atteint, les institutions fiscales romaines n'étaient pas pour autant originales, elles avaient pris modèle dans celles, très évoluées, qu'avaient eues auparavant l'Egypte, puis la Grèce ; elles n'ont pas pu ne pas tenir compte par ailleurs du système que les Lagides avaient perfectionné, ni pour ce qui est de l'application en Gaule, de ce qui existait avant l'invasion de César.

L'IMPOT ROMAIN

De la création de Rome (750 av. J.C.) à la fin de l'empire d'Orient (1453 apr. J.C.) 23 siècles se sont écoulés pendant lesquels les institutions se sont formées mais aussi transformées, s'adaptant à l'évolution qui a conduit la ville aux sept collines à l'Empire Romain.

S'il est vrai que Rome dut son ascension aux exploits de ses légions, il n'en est pas moins certain qu'elle n'a pu maintenir son hégémonie qu'à par la qualité de son administration, et, plus singulièrement, de son système fiscal, lequel assurait à l'Etat Romain le renouvellement des sources de richesses.

C'est dans cette optique qu'il faut entendre l'impôt romain dont les mécanismes devaient avoir pour effet d'apporter à la ville de Rome les moyens de sa prospérité, aux citoyens romains l'élévation constante de leur niveau de vie.

A l'époque d'Auguste l'impôt direct, qu'il s'agisse de prestations en nature ou de versements en numéraires, frappait peu le citoyen romain, et la principale ressource de l'aerarium romain était l'impôt direct.

I) L'impôt direct

L'impôt direct avait trois formes : les prestations en nature, le tribut et l'impôt sur les successions.

A) Les prestations en nature

Lorsque l'armée romaine prenait pied sur un nouveau territoire, c'est à un gouverneur qu'incombait la charge d'administrer et de mettre en valeur la nouvelle province. Pour ce faire, il avait recours aux prestations en nature : l'annone, qui consistait en apport de blé, vin et peaux de mouton, chevaux, dans les magasins généraux de l'armée, le logement militaire, c'est-à-dire l'obligation pour l'habitant de donner aussi bien pour le soldat que pour sa monture, le couvert.

B) Le tributum

A l'origine la capitation, impôt élémentaire, permit à Rome de faire face aux premières charges.

Le tributum était un impôt de quotité qui avait pour base la situation de fortune telle qu'elle était déterminée par le cens, lequel constituait un véritable cadastre des situations individuelles.

Le premier cens aurait été effectué en 555 av. J.C. Tout naturellement ce recensement devient la base de l'impôt direct et sans doute devra-t-on, dès le départ, distinguer l'impôt purement foncier (impôt sur le capital) de celui qui frappait les esclaves.

C) L'impôt du vingtième sur les successions

Auguste établit en l'an 6 de notre ère un impôt de 5 % sur les donations, legs et successions.

On notera que cet impôt ne frappait que les citoyens romains puisque les habitants des provinces ne pouvaient, de par leur état qui les privait du droit de bourgeoisie, rien recevoir par testament.

Antonin CARACALLA doubla l'impôt qui devint le dixième (mais MACRIN son successeur rétablit le vingtième) et n'admit plus en exemption que les héritiers directs à l'exclusion des agnats ; en accordant systématiquement le droit de bourgeoisie à tous les sujets de l'empire romain, il les soumit tous au droit commun des successions et de l'impôt s'y rapportant.

Auguste avait prévu des délais très courts pour l'ouverture des testaments et le débiteur ne disposait que d'un bref délai au-delà duquel il payait une indemnité de retard de un centième par mois.

2) LES TAXES INDIRECTES

De très bonne heure l'impôt indirect était devenu un impôt. Il atteint aussi le transfert de la marchandise, qu'il soit matériel ou juridique. Du temps d'Auguste, il y avait deux taxes générales : droits de douane et taxe sur les ventes, des taxes spéciales et le monopole du sel.

A) Les droits de douane et la taxe sur les ventes

On peut penser que c'est du jour où Rome eut un port à l'embouchure du Tibre que l'idée vint d'imposer l'entrée et la sortie des marchandises.

L'impôt était payé sur la base d'une déclaration du commerçant importateur ou exportateur, laquelle comprenait les marchandises sujettes ou non à l'impôt. Les publicains, chargés de percevoir l'impôt, pouvaient ouvrir les ballots, procéder aux fouilles nécessaires et même décacheter les lettres. Les marchandises non déclarées étaient confisquées, sauf erreur reconnue de bonne foi, auquel cas une amende égale s'ajoutait au droit.

B) Le monopole du sel et l'administration du domaine

Il existait aussi à Rome un monopole du sel. Il avait été créé pour la protection du consommateur par Livius Salinator en 555 av. J. C.

3) L'ALTERATION DE L'IMPOT ROMAIN SOUS LES ROIS DES DEUX PREMIERES RACES

Lorsque l'empire romain s'effondre en Occident au cours du Vème siècle, les Francs, depuis longtemps, se sont infiltrés en Gaule. Après l'avoir ravagée au IIIème siècle, ils se romanisent par l'enrôlement dans la Légion et aident notamment les Romains à repousser les Huns avant que Clovis, fils de Childéric et petit-fils de Mérovée, prenne définitivement le pouvoir. Le système administratif romain ne s'est pas effondré du jour au lendemain : les impôts en vigueur sous les Mérovingiens étaient romains, sauf quelques héritages du régime des Goths et des Francs.

A) L'église et l'impôt

La puissance de l'église à la fin de l'époque romaine, lui a permis non seulement de se soustraire à l'impôt, mais de l'acquiescer en partie à son bénéfice. C'est envers les Eglises que les premières remises d'impôts directs se font : Clovis affranchit l'église de Reims de toutes charges publiques.

Parallèlement, un nouvel impôt se créait au bénéfice de l'église, sous le nom de dîme. Bien que les théolingiens se soient employés à démontrer que cette institution, si elle ne figurait pas dans les ordonnances royales, remontait pratiquement à l'origine des temps puisqu'elle était dans les Lois de Moïse, en réalité la dîme ecclésiastique, c'est-à-dire le paiement du dixième sur revenu, récoltes, fruits et croît des animaux, à l'Eglise est née sous les Carolingiens. Il y eut parfois des dîmes du huitième et du douzième. La dîme ecclésiastique fut reconnue par Pépin en 765 qui ordonna exceptionnellement de la payer pour remercier Dieu d'une année d'abondance après quatre années de disette.

La dîme comportait quatre parts : l'une pour l'évêque, la seconde pour les clercs, la troisième pour l'entretien de l'Eglise, la quatrième pour les pauvres, à charge pour les clercs de la distribuer. Cette taxe des pauvres finançait en quelque sorte l'assistance publique de l'époque.

Les dîmes variaient selon les régions.

L'IMPOT FEODAL (877-1285)

Aux IXème et Xème siècles l'ensemble français n'est plus qu'une mosaïque de petits états indépendants entre eux, où, dans chacun, s'est établie, du duc ou comte au simple chevalier, une hiérarchie héritée de la fonction publique romaine. Chaque seigneur détient les attributions fondamentales du chef d'Etat qui découlent de l'autorité morale qui lui est reconnue.

La faculté de lever l'impôt, d'exiger redevances n'est qu'une particularité et se fonde, au reste, dans l'acceptation générale du revenu du domaine. Pendant plus de quatre siècles l'impôt va être exclusivement dans la main des seigneurs et le roi n'a pas d'autres ressources que celles de son domaine propre. Seule l'église assure, par le prélèvement de la dîme, une sorte de parafiscalité d'ordre national.

A) LES DROITS SEIGNEURIAUX

Les droits seigneuriaux étaient particulièrement variés et les seigneurs ne se sont pas fait faute de les multiplier, diversifier et moduler dans un ensemble hétérogène où l'on peut distinguer deux catégories principales selon que l'essence de la ressource soit principalement d'ordre patrimonial ou de souveraineté.

I) Les ressources de patrimonialité

a) La concession des terres

Les forêts appartenaient au seigneur qui les gérât, avec l'aide d'officiers forestiers, principalement en vue de la chasse.

Les paysans eurent faculté de chasser pendant longtemps dans les forêts et ce n'est qu'au XIV^{ème} siècle que les seigneurs se réservèrent le droit de chasser qui devint ainsi l'un des privilèges de la noblesse. Pour pouvoir prendre du bois pour le chauffage ou la construction des maisons, des chariots et outils, les habitants devaient payer un droit de ramage ou d'affouage. Le régime des eaux était analogue à celui des forêts : les seigneurs étaient considérés comme propriétaires des rivières et concédaient le droit de pêche (ou dénenage) et le droit de prélever l'eau pour arrosage ou pour faire tourner les moulins.

Puis naquirent des redevances supplémentaires, sortes d'impôts sur le revenu, forfaitaires ou non suivant qu'ils se rapportaient au cheptel ou aux récoltes.

Le taux était variable suivant les pays : une gerbe sur vingt, sur douze, sur huit, souvent sur quatre ; en certaines régions, le seigneur prélevait la récolte entière tous les quatre ans. Le champart se payait sur toutes les récoltes de fèves, navets, chanvre, avoine, blé ; le droit sur les grains s'appelait : civerage sur l'avoine, mestive sur le blé. Pour les vignes, la part sur la vendange prenait nom de terceuil ou terceau. Souvent à ces champarts s'ajoutaient les prémices qui se prélevaient sur les premiers fruits des arbres ou les portées des animaux (agneaux, porcelets et veaux).

b) L'usage monopolistique des moyens de production : la banalité

Il était de tradition que le droit de banalité ne pouvait être détaché du fief et de sa justice et qu'il en suivait le sort, ce qui n'interdisait nullement la concession de la banalité d'une manière précaire moyennant redevance.

C'est un droit qui appartient incontestablement au seigneur d'interdire aux habitants d'utiliser d'autres moulins, fours, pressoirs, taureaux, verrats et étalons que les siens. On distinguait la banalité réelle (celle du pressoir) de la banalité personnelle (four et moulin). Les nobles étaient soustraits à toute banalité.

2) Les droits de souveraineté

En sus des revenus liés à la possession de droits réels le seigneur disposait d'un éventail de ressources que l'on peut répartir en quatre catégories : les prestations, les droits de justice et de mutation, les impôts directs et les taxes indirectes.

a) Les prestations

Le droit de gîte consistait en la possibilité pour le roi de loger chez l'habitant et d'y être nourri ainsi que sa suite pendant trois jours au plus.

Bien entendu, il y avait aussi les prestations au titre de la défense, à savoir la triple obligation de défendre la terre du seigneur, de faire le guet, de suivre le seigneur en expédition guerrière.

b) Les droits de justice et de mutation

C'est en vertu de ce pouvoir de justice démembré de l'autorité royale que le seigneur pouvait, dans la tradition romaine, prélever amendes, droits de greffe et de geôle, et confisquer biens meubles et immeubles, notamment de son vassal coupable de félonie.

Par ailleurs, le seigneur pouvait exiger de l'Eglise des droits d'amortissement lorsqu'elle procédait à l'acquisition d'immeubles : les roturiers acquéreurs de terres nobles acquittaient eux le franc-fief. Quand il y avait vente de terres nobles, le seigneur percevait le quint (20 % du prix total, soit 25 % du prix net)

c) Les impôts directs

Les seigneurs percevaient généralement deux sortes de taille : la taille permanente sur les seuls serfs, la taille extraordinaire ou aide, occasionnelle, sur tous les habitants.

La taille ordinaire était prélevée généralement deux fois l'an à des taux tout à fait variables sur les serfs qui se trouvaient taillables à merci. C'était une sorte d'impôt de capitation dont l'établissement était à l'origine arbitraire.

d) Les taxes indirectes

Avec la féodalité les taxes indirectes retrouvent leur double sens primitif : droit d'usage d'un ouvrage ou de passage sur un territoire, prélèvement forfaitaire de rançon et de sécurité. Tout est barré : rivières, ponts, routes, pour que l'on acquitte les droits. Tout est prétexte à imposer des péages. Les péages étaient les droits de passage, de calciage (marche), de travers, sur les hommes et les bêtes, de rouages sur les chariots pour le dommage causé par les roues des chariots sur les routes et chemins du seigneur.

Aux frontières des provinces et du royaume, dans les ports maritimes, se percevaient des droits de douane appelés traites foraines dans le Nord, droits de rêves dans le Midi (les douanes intérieures ne furent abolies qu'en 1799).

Sur les marchés et foires des villes et bourgades se percevaient grand nombre de droits, connus sous le terme générique de tonlieux. Il y avait les droits payés pour la place occupée par le marchand : droits de plaçage, d'estallage, d'establage, de terrage (pour les objets exposés à même la terre), de piquage (pour planter les pieux) ; d'autres droits étaient exigés sur les marchandises mises en vente : droits de bichenage, droits de sextillage, de minage sur les graines vendues, droits de moutonnage et droits de coutume sur les moutons et bestiaux vendus. Il ne semble pas qu'il y ait eu une taxe générale sur le chiffre d'affaires.

B) L'ALTERATION DE LA FISCALITE FEODALE

Avec la dîme perçue au profit du clergé, l'ensemble de ces droits et taxes, péages et monopoles s'est maintenu avec des fortunes diverses et des modifications plus ou moins importantes jusqu'à la Révolution.

* L'affranchissement des communes et la fiscalité locale

La fiscalité locale, l'autorité sans limite des seigneurs finirent par provoquer des réactions. Si les paysans isolés étaient pratiquement sans défense, la concentration urbaine fit que les marchands des villes et des bourgs, las de payer l'impôt sans limite, réagirent, se concertèrent.

La fiscalité locale naît au XIIème siècle lorsque les communes s'approprient le bénéfice de la taille, des péages, des droits de marché.

L'impôt local est approuvé par les contribuables au vu des comptes qui leur sont rendus.

LA FORMATION DE L'IMPOT MONARCHIQUE (I285-I498)

L'accroissement des charges administratives dû à l'extension constante du domaine propre, les goûts de luxe importés de l'Orient à la suite des croisades, les guerres, obligèrent les rois à recourir à d'importants prélèvements fiscaux, au-delà de l'aide aux quatre cas et à solliciter le consentement des redevables. Ainsi de Philippe le Bel à Louis XII la fiscalité royale s'établit-elle progressivement avec l'assentiment plus ou moins formel des états généraux.

L'IMPOT MONARCHIQUE (I498-I789)

I) La sage fiscalité du XVIIème siècle

Sully luttait contre les détournements et mit en adjudication les fermes, réussissant à en doubler le produit. Il protégea les cultivateurs par des remises de taille et par l'interdiction de saisir bétail et charrue. Cependant, les besoins financiers après la guerre contre l'Espagne et contre les ligueurs en Bretagne firent que Henri IV crut devoir réunir les états généraux à Rouen en 1596.

Ces derniers arrêtaient une mesure singulière en créant un Conseil de Raison, formé de membres choisis par eux, pour partager par moitié la gestion des finances publiques avec le Roi. Sully, dans le partage, affecta au Conseil du Roi les impôts les plus difficiles et les plus chers à recouvrer si bien qu'au bout de quelques mois le Conseil du Roi abandonna la partie.

2) Le colbertisme fiscal

Colbert, d'abord intendant des finances puis Contrôleur Général, commença, tout comme Sully, à renflouer l'épargne par la poursuite des abus.

Il institua une Chambre de Justice qui poursuivait traitants et agents royaux des finances, il réglementa la comptabilité des derniers royaux, révoqua l'hérédité de tous les offices de finances, exigea cautionnement des comptables publics et leur imposa d'une part résidence au lieu des fonctions, d'autre part le privilège illimité sur leurs biens meubles et immeubles, revint à l'adjudication publique pour l'affermage des gabelles, traites, aides et autres droits et s'efforça de réduire privilèges, exemptions et immunités fiscales.

Il put réduire le taux des tailles, s'appliquant à rendre leur incidence plus équitable entre les provinces.

Mais ce qui caractérise la fiscalité colbertienne, c'est le souci, en matière d'impôt, d'autres préoccupations que le seul rendement. Si Colbert commit l'erreur, sans doute pour préserver le pays de la famine, d'autoriser les cours de justice à réserver pour la consommation de leur juridiction les blés récoltés sur leur territoire, ce qui provoqua une chute des cours et une baisse substantielle du revenu agricole, en revanche, il arrêta toute une série de mesures fiscales propres à assurer le développement économique et la richesse de la Nation.

Colbert s'attacha à réduire les péages notamment ceux qui s'étaient établis sur les rivières depuis moins de cent ans ; il réglementa la gabelle supprimant dans certaines provinces les greniers à sel et surtout, pour la première fois dans l'histoire de l'impôt, aménagea les droits de douane dans un souci économique.

Pour mettre au point les réformes qu'il souhaitait, Colbert institua auprès du Roi un conseil du commerce rassemblant les négociants des ports et villes de commerce.

Sous la pression du Roi, il constitua des rentes d'abord par émissions annuelles, qui ne se placèrent que difficilement, puis par la création de la Caisse d'Emprunt qui fonctionna comme une Caisse d'Epargne de nos jours. Il vit dans le tabac une source appréciable de revenus ; il réserva au Roi le droit de vente et afferma le monopole pendant que la plantation en était restreinte dans des régions déterminées.

L'IMPOT REPUBLICAIN (1790-1914)

Ni l'invasion romaine, ni la chute de l'Empire romain n'avaient donné lieu à solution de continuité. Réunis le 5 Mai 1789, les états généraux, qui avaient reçu mission de jeter bas l'édifice fiscal, allaient amorcer un renversement total de la politique fiscale antérieure. Le souci de justice fiscale a servi de motivations à toutes les innovations et toutes les réformes depuis lors entreprises, sans que l'on puisse affirmer que les buts aient été jamais atteints. L'idéalisation qui a marqué la fiscalité révolutionnaire s'est modulée à la confrontation de l'évènement et le retour rapide aux exigences de la productivité a permis une longue stabilité des institutions.

I) La Révolution fiscale

Necker apporte aux états généraux un projet de contribution patriotique du quart du revenu net payable en quinze ou dix-huit mois ainsi qu'une taxe de 2,5 % sur la valeur des bijoux, de la vaisselle, du numéraire thésaurisé. Le contribuable doit se taxer lui-même mais en raison du peu de rendement de l'impôt, la déclaration est rendue obligatoire.

On change le nom des impôts, taille et capitation prennent le nom d'impôts ordinaires. Les rentrées sont plus que décevantes ; les produits des droits sur le tabac, des actions et des traites se tarissent et l'insurrection fait échec aux droits sur les boissons.

De ce fait, la Constituante crée des contributions :

- la contribution foncière (loi du 23 Novembre 1790) elle porte sur le revenu net des propriétés foncières. La répartition se fait par départements, communes et sections de communes. Elle est exigible par douzième à la fin de chaque mois, le retard étant sanctionné d'abord par des intérêts moratoires (6 % les quatre premiers mois, 5 % les quatre suivants et 4 % par la suite) puis la saisie des fruits et loyers.
- la contribution mobilière (loi du 13 Janvier 1791) les contribuables devaient fournir déclaration, laquelle était examinée par la municipalité chargée, sur ces bases, d'établir les matrices de rôles et la répartition se faisait comme en matière de contribution foncière, mais sur la base d'une somme globale de 60 millions. Il y eut lenteur de mise en place, comme pour la contribution foncière, et beaucoup de variétés dans les répartitions entre les départements et dans les communes.
- la patente (loi du 2 mars 1791) elle était destinée à tous ceux qui voulaient exercer négoce, art ou métier. Assis sur le prix du loyer (2 sous pour livre jusqu'à 400 livres) ce droit était réduit de moitié pour les boulangers, doublé pour les cabaretiers. Tout particulier se trouvant en situation irrégulière était passible de la confiscation des marchandises et d'une amende du quadruple de la patente qu'il aurait dû payer.
- les autres droits :

La loi du 2 Mars 1791, qui avait créé la patente, supprima tous les droits d'aide sur les boissons ainsi que les droits sur les papiers, cartons et cartes à jouer. Peu après l'Assemblée décréta la suppression des droits d'octroi, du monopole et du droit sur les tabacs (par 372 voix contre 360)

Seuls trouvèrent grâce les droits de timbre et les droits d'enregistrement, encore que pour ces derniers il y eut substitution à tous les droits créés antérieurement d'un droit proportionnel aux sommes inscrites dans les actes de notaires, exploits d'huissiers, actes judiciaires, actes portant mutation de propriétés.

Pour prélever les droits, impôts directs et taxes indirectes, on mit fin au système des receveurs généraux et trésoriers que l'on remplaça par des receveurs de district. L'inexpérience de cette nouvelle fonction publique élue fut un obstacle bien que l'ancien personnel des tailles et gabelles y fût pour partie réemployé. Le clergé, au surplus, fut réfractaire à l'impôt et les prêtres refusèrent les contributions.

2) Le Directoire et les réformes de l'an VII

Au début du Directoire, les administrations financières sont complètement désorganisées, l'impôt, les taxes et la douane ne rentrent plus même en assignats ou en mandats internationaux.

Les déficiences de rentrées poussent un instant à recouvrir aux contributions indirectes que la Constituante avait imprudemment bannies et l'on majore l'impôt des tabacs. Cependant la réforme des contributions directes est entreprise en l'an VII.

La loi du 1er Brumaire procède à la refonte de la patente, en répartissant les professions en 7 classes et en confirmant l'institution par la loi du 6 Fructidor an V du double droit : fixe, variant avec le nombre de la population et la nature de la profession ; proportionnel et égal au dixième du loyer des magasins, boutiques et ateliers. Les lois du 7 Brumaire, du 3 Frimaire et du 2 Messidor règlent la répartition et sous-répartition jusqu'aux communes, de la contribution foncière, organisent les contraintes et les poursuites, les réclamations et donnent du revenu net une définition précise.

La loi du 3 Nivose allège le poids de la contribution personnelle, mobilière, somptuaire, et la partage en quatre parties, les deux premières étant de quotité, les deux dernières de répartition.

La loi du 13 Brumaire fixe définitivement les principes de l'impôt du timbre et celle du 22 Frimaire astreint les actes à l'enregistrement en distinguant les droits fixes et les droits proportionnels et relève substantiellement les tarifs.

3) La fiscalité du Consulat et de l'Empire

L'héritage laissé par le Directoire n'était pas plus brillant que celui que lui avait légué la Constituante, sauf que la législation en matière d'impôts directs était maintenant susceptible de connaître application.

La loi du 3 Frimaire an VIII substitua à l'agence des contributions directes une Direction des Recouvrements des Impositions directes comprenant dans chaque département un directeur, un inspecteur et des contrôleurs soumis non plus aux corps élus mais à l'autorité du pouvoir central. Elle était chargée de l'établissement et de l'expédition des rôles ainsi que de la vérification des réclamations.

Quelques années plus tard, en l'an IX, on créa un corps de 15 inspecteurs généraux du Trésor Public et le 5 Ventose an XII on substitua aux adjudicataires du recouvrement des contributions des percepteurs, fonctionnaires soumis hiérarchiquement à l'autorité centrale.

Les impôts directs rentraient mieux, mais des difficultés demeuraient. On substitua un relèvement des droits d'octroi en remplacement de la mobilière personnelle à Paris d'abord, puis à Marseille, Lyon et d'autres grandes villes. Dans le souci de rendre la contribution foncière plus équitable et plus rentable, Gaudin institua le cadastre. Cependant, il fallait aller vite et l'on ne pouvait tout recenser : Gaudin écarta la suggestion d'un cadastre par masses de culture pour faire un cadastre par terres dans 1 915 communes tirées au sort.

Par ailleurs, Gaudin remit en vigueur les droits indirects : il augmenta d'abord ceux qui frappaient l'importation du tabac et le droit de fabrication. La loi du budget pour l'an XII rétablit les anciens droits sur les boissons, en tant que droits d'inventaire, que l'on appela "droits réunis" pour le recouvrement desquels on créa la Régie des droits réunis qui fut chargée de percevoir aussi les droits sur le tabac, sur les cartes à jouer, sur les voitures publiques et sur la garantie des matières d'or et d'argent.

A peine amorcé sous le Consulat, le retour aux impôts indirects vient pleinement avec l'Empire. C'est ainsi que la loi du 24 Avril 1806 taxa le sel de 2 décimes par kilogramme à la sortie des salines.

De plus, la même loi ajouta au droit d'inventaire créé par le Consulat un droit sur la vente en gros des vins et boissons alcoolisées de 5 % du prix déclaré ainsi qu'un droit de 10 % sur la vente au détail des mêmes boissons.

Deux ans après, au droit d'inventaire et à celui de vente en gros se substitua un droit de mouvement par hectolitre variant suivant la nature de la boisson et la qualité. De plus, un droit d'entrée dans les villes de plus de 2 000 habitants fut établi en faveur du Trésor.

Le 29 Décembre 1810 le monopole du tabac fut rétabli. C'est la Régie des Droits réunis qui gère le monopole d'achat, de fabrication et de vente (un quinzième seulement pouvait être du tabac d'origine étrangère)

Le 9 Janvier 1814 d'autres majorations plus importantes sont appliquées aux mêmes droits. Mais la France est envahie et la perception des impôts s'arrête dans l'agonie de l'Empire.

4) La fiscalité du XIXème siècle

A la chute de l'Empire la situation de la trésorerie est désastreuse, la source fiscale étant, dans le pays envahi, complètement tarie. L'arsenal de la législation est cependant au point et va permettre une stabilité assez remarquable des textes pendant tout un siècle.

A plusieurs reprises, les impôts, dont le produit ne cessait d'augmenter avec l'expansion économique, furent allégés et le privilège des bouilleurs de cru confirmé (1824).

Louis Philippe ne créa pas de nouveaux impôts : il modéra les droits sur les boissons et réduisit substantiellement le droit de timbre et le cautionnement des journaux. La loi du 26 Mars 1831 sépara la contribution mobilière de la contribution personnelle et fit de la valeur des trois journées de travail une taxe spéciale. La loterie fut supprimée en 1836 et les maisons de jeux en 1838.

La IIème République supprime le droit de timbre sur les écrits périodiques, mais applique, en 1848, 45 centimes additionnels aux rôles des 4 contributions, majore en 1850 les taxes postales et les droits de mutation, lesquels ne sont pas levés sans fortes oppositions, et crée un impôt sur les créances hypothécaires, jamais appliqué. Elle s'efforce en contrepartie d'alléger les droits indirects, tente de modifier l'impôt sur les boissons et d'abolir les droits d'octroi sur la viande, réduit des deux tiers l'impôt sur le sel. Le seul impôt nouveau fut la taxe spéciale sur les biens de mainmorte, de 62,5 centimes du principal de la foncière.

En 1860 les droits de douane furent abaissés notamment sur le sucre, le café et le cacao. D'une manière générale, il faut voir dans l'exceptionnelle croissance économique que connaît le Second Empire l'explication du fait que les budgets ont pu être équilibrés malgré l'accroissement des dépenses.

Mais c'est en 1872 qu'apparaît un impôt doublement nouveau puisqu'il frappe le revenu, mais le seul revenu des valeurs mobilières. On ne retint pas en effet un projet d'impôt général sur le revenu proposé par la Commission du Budget à l'image de l'incometax, ni l'impôt sur les matières premières importées.

Cet impôt atteignait ainsi les revenus du capital, provenant de dividendes, d'actions, d'obligations (à partir de 1875 les lots et primes de remboursement) à l'exception de la rente d'Etat ; il est acquitté trimestriellement par l'établissement qui le récupère en précomptant sur le montant du coupon.

L'impôt sur le revenu, que Gambetta avait proposé dès 1896, revient au premier plan avec une proposition de Jaurès en 1893 et la constitution en 1894 d'une Commission extra-parlementaire de l'impôt sur les revenus. En attendant qu'il voie le jour de nombreuses réformes interviennent.

En 1890, une modification est apportée à la contribution foncière, celle concernant les immeubles devient l'impôt de quotité. En 1892 suppression de l'impôt de 10 % sur les transports à grande vitesse, de voyageurs, de messageries, denrées et bestiaux.

La loi du 11 Janvier 1892 réforme le tarif des douanes : au régime "coup par coup" des traités de commerce est substitué le système du double tarif.

quels troubles sociaux, psychologiques, culturels, provoqua dans les campagnes indiennes la substitution de l'impôt en argent à l'impôt en nature dans le système du Zamindari étendu par le colonisateur anglais. On n'a enfin qu'à recueillir encore aujourd'hui dans le Sud-Ouest de la France les réactions de tout petits exploitants, qui, eux aussi, déclarent être obligés de faire contre leur gré un peu d'élevage, afin de vendre sur le marché suffisamment pour payer l'impôt ou l'assurance, pour comprendre dans quel contexte socio-économique il faut situer le problème de la fiscalité d'Ancien Régime. Il semble que Vauban, proche des réalités rurales, ait ressenti cet aspect des choses et l'exprime implicitement quand il vante la simplicité de la dîme ecclésiastique levée par quelques hommes et quelques chevaux, vite engrangée, vite battue.

DOCUMENT : L'EGLISE AFFIRME SON PRIVILEGE DU DON GRATUIT

"Nos dons accordés pour le secours de l'Etat ont été libres et volontaires : ... le Clergé seul est en droit de faire quelque distraction sur les biens ecclésiastiques, dont il est en même temps et le dépositaire et le distributeur. Ces principes, Sire, n'étaient pas inconnus par les peuples mêmes qui étaient dans les ténèbres de l'idolâtrie ; quelque défectueuse que fût l'idée qu'ils se faisaient de la divinité, elle imprimait dans leur coeur des sentiments de vénération et de crainte qui leur rendaient respectable ce qui intéressait le culte de leurs faux dieux ; et lorsque l'Egypte fut contrainte de payer à ses rois le 5ème de tous ses biens, ceux dont jouissaient les prêtres conservèrent leur ancienne franchise, et ne furent point assujettis à cette rigoureuse loi".

(Déclaration de l'Assemblée du Clergé du
02.09.1725, cité par Marion, Histoire
Financière de la France depuis 1715, Paris,
1927, P. 132)

Appréciation globale du poids fiscal

Selon les estimations que Marcel Marion, en 1715 les recettes fiscales de la monarchie française s'élevaient à un peu plus de 180 millions de livres.

D'après le rapport de Necker aux Etats Généraux de 1789, les recettes proprement fiscales de la monarchie française étaient à la veille de la Révolution de 470 millions de livres (188 millions d'impôts directs dont 50 millions pour le vingtième et 24 millions et demi pour les impositions des Pays d'Etats - 282 millions pour les impôts indirects parmi lesquels la Régie des aides et droits réunis rapportait 50 millions et les Fermes Générales 150 millions où les gabelles rentraient pour 58 millions et demi)

En tenant compte du doublement du prix du blé et des principales denrées agricoles au cours du siècle, la fiscalité est ainsi plus lourde d'un tiers en 1789 : mais d'une part la population a probablement crû de 20 à 25 %, la masse monétaire circulante de deux fois et demie à trois fois, la production agricole de 30 %, la production industrielle de 200 à 300 %.

Ces comparaisons tendraient à faire penser que le poids fiscal a décru : d'ailleurs nous verrons que les émeutes antifiscales endémiques au XVII^e siècle se font beaucoup plus rares au XVIII^e siècle.

Le compte-rendu de Necker est-il fidèle ?

Malgré l'étude critique approfondie qu'en fit Marcel Marion dans le tome I de l'Histoire financière de la France depuis 1715, le compte-rendu continue à être considéré comme un tableau relativement exact des finances royales en 1781.

Marcel Marion remarquait :

1° qu'en adoptant les mêmes méthodes que celles choisies par Necker, on arriverait pour cette année 1781 à un déficit de plus de 46 millions et non de 10 millions seulement, comme Calonne le démontra six ans plus tard (réponse de M. de Calonne à l'écrit de M. Necker publié en Avril 1787). En effet, Necker "comptait non ce qui était mais ce qui aurait dû être". Il ne se préoccupait pas si les sommes dues au Trésor y étaient effectivement rentrées et si les dépenses prévues par le Trésor n'avaient pas en fait été grossies par les "anticipations"

2° que le compte-rendu ignore les Dépenses Extraordinaires de guerre, avec lesquelles le déficit se trouverait certainement atteindre 200 millions

3° que surtout Necker "a purement et simplement fait abstraction de l'arriéré : 100, 200 millions peut-être restant dus sur les dépenses courantes". En effet, il isole le "budget" de 1781

4° qu'enfin le tableau apparemment très précis de Necker est pratiquement inutilisable par l'historien. Necker déclarait lui-même que son but était d'exposer seulement les versements à faire au Trésor royal et les dépenses à la charge de ce même Trésor. Or, des "chiffres les plus authentiques, les moins discutables, comme les 126 millions de la Ferme générale, les 42 de la Régie des Aides... figurent respectivement pour 48 427 000 livres et 8 903 000. La Ferme ne versait presque rien au Trésor : ses fonds passaient directement pour la plus grande partie aux payeurs de rentes, et il en était de même pour les aides : la plupart des rentes de l'Hôtel de Ville étaient assises sur les aides et gabelles". Ainsi le travail de Necker est rien moins que rigoureux et ne pouvait donner à l'opinion tous les éléments d'appréciation de l'état réel des finances royales.

Pourquoi en était-il ainsi ? Pour une part, à cause des difficultés techniques elles-mêmes, que Necker soulignait d'ailleurs : l'universalité des revenus et des dépenses était difficile à cerner en raison de la multiplicité des trésoriers chargés des unes et des autres. Pour une part plus importante, de propos délibéré : on sait en effet que Necker fonde toute sa politique financière sur l'emprunt ; dans ces conditions il lui était difficile de montrer que le péril le plus mortel pour les finances publiques venait de l'immensité de la dette, dont Necker était largement responsable. Il s'agissait aussi d'obtenir d'autres emprunts, c'est-à-dire de rassurer et de montrer que le déficit était faible.

La prodigieuse popularité du compte-rendu, popularité si durable qu'elle eut des conséquences historiques non négligeables en 1789, s'explique alors, comme nous l'avons suggéré, par le fait que la brochure répondait, sur d'autres plans que celui de la technique financière dont peu de monde avait cure, à des besoins ressentis par l'opinion : la publicité des finances, à la manière anglaise, la dénonciation des pensions allouées à l'aristocratie de Cour, qui correspondait à la conscience révolutionnaire naissante.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les 25 millions d'habitants que compte probablement la France ont donc à payer 470 millions d'impôts, soit chacun entre 18 ou 19 livres. A ce moment le salaire journalier d'un compagnon maçon à Paris se situe à un peu moins d'une livre. Ainsi un salarié moyen travaillerait un peu plus de 7 jours pour payer tailles, capitation et vingtièmes, un peu plus de deux pour payer la gabelle, et un peu plus de neuf pour payer les autres impôts indirects "invisibles". En 1966 les recettes fiscales de la République Française s'élevaient à 105 milliards de francs c'est-à-dire que chacun de 48 millions de Français avait à payer un peu plus de 2 000 francs. Le salaire journalier moyen de l'ouvrier spécialisé dans la métallurgie parisienne était de 28 F : chaque salarié moyen devait donc travailler plus de 71 jours pour payer ses impôts, près de 4 fois plus qu'en 1789. A travers toutes les inégalités régionales et sociales que recouvrent ces chiffres, on a bien l'impression que la fiscalité d'Ancien Régime fut notablement plus faible que la fiscalité contemporaine.

A la belle époque de Louis XIV, un paysan moyen de Bassin Parisien réglait chaque année une vingtaine de livres au collecteur, pour sa taille et ses divers accessoires. 20 livres c'était le prix d'une vache, de 6 ou 7 brebis, de 5 hectolitres de blé en bonne année (moins en mauvaise année), 5 hectolitres c'était le rendement d'un demi-hectare de terres moyennes ; si le paysan en question "levait la despuille" de 4 hectares à la sole (12 hectares de labour en assolement triennal), le taux fiscal est du huitième, 12,5 % du produit brut de la première sole. Si l'on considère que les produits de la seconde sole, du bétail, du jardin, de menus travaux doublent de revenu brut, l'impôt royal saisisrait environ 6 % de ce revenu. Il est sûr que les provinces périphériques et les pays d'Etat n'atteignaient pas ce taux.

Le manouvrier propriétaire d'une chaumière et d'un lopin pouvait payer, à la même époque, environ 5 livres, qui représentent l'équivalent de 10 journées de travail (avec nourriture à midi) ; si l'on songe aux dimanches, aux fêtes religieuses et au chômage saisonnier, 200 journées de travail par an constituaient un maximum. C'est dire que la taille prélève environ 5 % du revenu salarial, qui n'est pas le revenu total, peut-être 3 % du revenu global ?

Naturellement, il convient de songer aussi à la gabelle du sel et à des nuées d'impôts accessoires. Le prélèvement royal sur le produit brut dut rarement descendre au-dessous de 5 % et monter parfois à 10 % ; on ne peut

honnêtement aller plus loin dans le jeu des estimations. A lui seul il n'est pas écrasant ; mais, dans une lente progression d'ensemble après Richelieu, il est obligatoire et imprescriptible, il ignore ou à peu près les "mauvaises" années (chertés, chômage, maladies) et surtout il s'ajoute aux autres : à celui du seigneur, à celui du décimateur, à celui de l'éventuel bailleur et du probable usurier, sont solidement protégés par la législation et la jurisprudence, en un temps où presque tous les juges sont des rentiers.

En revanche, se développent des réflexions, des polémiques sur la fiscalité, sa justification, sa perception, son utilisation. L'attitude des Français devant l'impôt devient plus intellectuelle, pas seulement au sens où les élites cultivées comptent ces problèmes parmi les plus dignes d'intérêt, mais aussi, comme en témoignent les Cahiers de Doléances, parce que les couches les plus larges de la population sortent de l'exaspération sans perspectives pour motiver au fond leurs critiques et parfois proposer des solutions.

L'Eglise, dans ses courants orthodoxes, adopte une position à la fois plus abstraite et moins hostile à la fiscalité. Bossuet résume ainsi sa position générale : "La religion n'entre point dans les manières d'établir les impôts publics que chaque nation connaît. La seule règle divine est de ne point accabler les peuples, et de mesurer les impôts sur les besoins de l'Etat et sur les charges publiques".

Au cours d'un processus rapide dont l'histoire reste à faire, ces contradictions apparaissent largement résolues dans les Cahiers de Doléances de 1789. Si l'on met à part les Cahiers du clergé dont deux bons tiers ne s'élèvent pas au-delà des intérêts propres de l'ordre et en restent à l'esprit sinon à la lettre de la Déclaration de 1750 (acceptation de l'impôt sous la seule forme du don gratuit), la quasi-totalité des Cahiers du tiers et de la noblesse souhaite l'impôt universel, aux seules réserves qu'ici et là on voit la noblesse consentir provisoirement à la contribution, en raison des difficultés de l'heure, et que plus souvent, avec esprit pratique et prudent, le même cahier de tel métier ou de tel bourg qui ont immolé leurs privilèges prévoit soigneusement les moyens de les préserver ou de les étendre, pour le cas sans doute où la grande révolution fiscale ne se ferait point !

La condamnation de la fiscalité indirecte est absolument générale. Elle va de la défense des privilèges de la province appartenant à une petite gabelle et de la critique des frais de perception, au rejet total de toute gabelle, toute aide, toute traite, en passant par la demande de supprimer la ferme, de faire rendre gorge aux traitants, voire d'instituer des tribunaux spéciaux pour les juger. Comme l'avait remarqué M. Marion, une étude linguistique de la prolifération verbale qui s'empare des rédacteurs des Cahiers, les plus froids sur tous les autres plans, quand ils abordent le sujet des impôts indirects, serait hautement révélatrice du phénomène sociologique que représenta cette haine inexpiable et explicatrice de la mesure radicale prise par la Révolution.

La revendication de la reconnaissance du droit du peuple à consentir l'impôt est non moins universelle. Si le Roi l'admet, les Etats Généraux pourront alors consentir à continuer à lever temporairement les vieux impôts absurdes et détestés mais évidemment indispensables.

De nombreux cahiers demandent :

1° que les états déclarent solennellement que les anciens impôts sont nuls et non avenue

2° qu'ils continuent alors à les lever. On comprendra qu'après un tel préambule les citoyens n'aient guère été incités à payer leurs impôts, quoiqu'ils fussent maintenant baptisés "contributions". Les ambiguïtés quant aux modalités du consentement ont traversé le siècle, mais s'éclaircissent en un net clivage : la noblesse veut confier aux Etats Généraux et, dans l'intervalle de leurs sessions aux états provinciaux la répartition et la levée des contributions ; le tiers parle souvent d'une assemblée permanente. Les articles XIII et XIV de la Déclaration des Droits de l'Homme y répondront.

Le principal impôt, ou même le seul, que les Cahiers envisagent d'instituer, est l'impôt foncier, ou impôt territorial, ou subvention territoriale.

Les Cahiers de Doléances sont extraordinairement prolixes au sujet de la façon de percevoir l'impôt. Ils se montrent fort négatifs : ils ne veulent ni de régie, ni de ferme, ni de déclaration, ni de contrôle fréquent, ils repoussent le cadastre. Ce qu'ils veulent c'est un impôt assis et réparti par des institutions locales élues, anciennes ou nouvelles.

L'idéal serait que l'impôt fut payé en nature : ainsi tout le monde est atteint à proportion de sa récolte visible, sans qu'intervienne personne d'extérieur à la paroisse, sans frais, sans déplacement.

Egalité devant l'impôt, consentement de l'impôt, destruction de l'absolutisme, fiscalité décidée par le peuple : sur ce point qui aurait pu être abordé de façon exclusivement technique, les Cahiers adoptent une attitude révolutionnaire et démocratique, avec cette nuance que la démocratie pour les Français de la campagne et des bourgades, c'est une démocratie à la fois très vivante et un peu étroite d'horizon et de perspectives. Il nous semble que les Cahiers que l'on dit souvent rédigés par des juristes et des notables bourgeois ont laissé passer là quelque chose de la France la plus profonde. Ceci nous confirme dans l'impression que le problème de la fiscalité avait été vraiment sous l'Ancien Régime quelque chose de crucial, presque d'existential.

DOCUMENT : LES CAHIERS PRECONISENT DES REFORMES

Titre VVI. Des impôts.

1. Les députés mandataires aux Etats généraux représenteront à cette assemblée, que la dette de l'Etat doit d'abord être vérifiée et arrêtée dans les Etats Généraux, afin qu'elle soit reconnue dette nationale, comme ayant été contractée sur la foi publique.
2. Que Sa Majesté ayant déclaré qu'elle ne voulait lever aucun impôt s'il n'eusse été consenti par la Nation, il lui plaise de statuer que les subsides et emprunts ne seront désormais établis qu'avec le libre consentement des Etats Généraux, et pour le terme d'une Assemblée nationale à l'autre.
3. Que les trois ordres de l'Etat consentent et répartissent l'impôt ensemble, en la même forme et de la même manière.
4. Que toutes les propriétés et revenus réels soient soumis à l'impôt dans le lieu où ils sont situés, sans égard à la forme et à l'état des propriétaires, en sorte que nul Français en soit exempt.
5. Que l'impôt approche, autant qu'il sera possible, de la simplicité et de l'unité en sorte que tout Français puisse en avoir une idée claire et nette.
6. Que s'il est possible, la taille soit diminuée.
7. Que le droit franc-fief soit supprimé.
8. Que l'impôt soit tellement réparti que les propriétés foncières et les fortunes pécuniaires le paient également...
15. Que chaque année et surtout à l'issue des Etats Généraux le compte-rendu des finances soit rendu public, par la voie de l'impression et qu'il en soit de même pour le compte rendu des Etats Provinciaux ; qu'ainsi l'exemple du ministre immortel qui en a donné le premier la leçon à ses successeurs soit désormais une loi nationale.

(Cahier des Doléances, Plaintes et représentations du Tiers Etat de la Sénéchaussée de Nîmes, pour être porté aux Etats Généraux de 1789, dans Bligny-Bondurand, Cahiers de Doléances de la sénéchaussée de Nîmes pour les Etats Généraux de 1789, et Soboul, 1789, l'An Un de la Liberté, Paris, 1950)

CONCLUSION

=====

On peut penser que le vide fiscal de la Révolution, qu'elle n'avait certes pas voulu, et la construction d'une administration préalable à une renaissance de la fiscalité - administration qui, en rendant les contributions moins visibles et moins tracassières, a permis de remédier aux conditions de la perception sous l'Ancien Régime, dont il est clair qu'elles furent au moins aussi responsables des haines antifiscales que le poids même de l'impôt - ont débloqué un certain nombre de réticences séculaires. Mais les survivances de l'attitude des Français devant l'impôt sous l'Ancien Régime furent encore nombreuses et durables sous le nouveau.

Il semble que le XIXème siècle ait encore connu l'hostilité à la fiscalité indirecte, à ces "droits réunis", dont le rétablissement puis l'aggravation ne contribuèrent pas peu à la désaffection de la population à l'égard de l'Empire. Puis le choc provoqué par l'impôt des 45 centimes en 1848 et la méfiance de la France propriétaire à l'encontre des impôts sur le revenu dans les premières années du XXème siècle, la disparition des derniers octrois, l'invisibilité croissante des taxes indirectes, représentant pourtant les deux tiers de l'ensemble de la fiscalité, ont concentré la vieille haine antifiscale sur les impôts directs, sauf dans les catégories sociales pour qui les taxes demeurent visibles et tracassières, comme les commerçants. Mais surtout la progression très rapide de la conception du rôle social de l'Etat a donné au problème de la fiscalité un sens complètement différent. L'opinion, au moins la plus éclairée, ne conteste plus la fiscalité en tant que telle, mais la répartition de sa charge et son usage.

Après cette description de l'attitude des Français devant l'impôt sous l'Ancien Régime, le lecteur est en droit de se demander si l'hostilité qui domine cette attitude est un trait bien spécifique à la France ou si on ne le retrouve pas dans tous les grands Etats monarchiques de l'Europe moderne.

SOURCES : - Histoire de l'Impôt de André NEURISSE (que sais je ?)
- Les Français devant l'Impôt sous l'Ancien Régime de François HINCKER (Flammarion)

PROCHAINE REUNION : LE 13 JUIN 1987